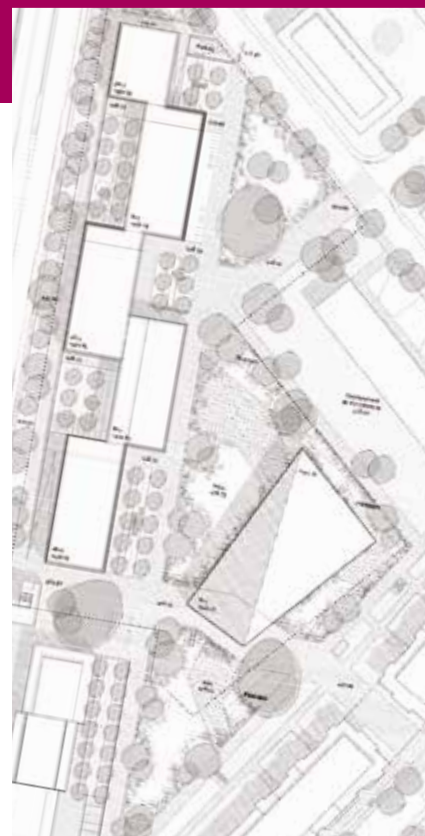


CONCOURS SIA

Construction de logements, de surfaces d'activités, d'un parking et d'un groupe scolaire de 16 classes

Quartier de la Concorde secteur L
Vernier (Genève)

Concours SIA de projets d'architecture et d'architecture paysagère



PRIVERA 
CONSTRUCTION MANAGEMENT

VERNIER 
Une Ville pas Commune

CON COURS SIA

Construction de logements de surfaces d'activités d'un parking et d'un groupe scolaire de 16 classes

Quartier de la Concorde secteur L – Vernier (Genève)

Concours SIA de projets d'architecture et d'architecture paysagère

Rapport du jury, mai 2014

Sommaire

Introduction	2
Rapport du jury	4
Levée de l'anonymat	21
Projets primés	27
Autres projets	65
Impressum	118

Maîtres d'ouvrages partenaires

INTRO DUCTION

Genève, mai 2014

Un urbanisme de reconstruction pour retrouver les liens abîmés ou détruits par des décennies d'urbanisation fonctionnelle. C'est dans cette perspective que la Ville de Vernier s'est engagée dans ce concours en ayant la ferme intention que naissent là, aux confins du territoire communal, non seulement une réponse aux besoins de logements, de locaux scolaires, parascolaires et associatifs mais également un geste urbanistique permettant de reconstituer voir de créer les liens capables d'apporter aux habitants une amélioration significative de la qualité de vie dans leur quartier.

En ce sens le projet lauréat répond avec beaucoup d'intelligence aux préoccupations de la Ville de Vernier. Tant pour la possibilité d'aménagements extérieurs favorables au lien social que pour la circulation de la mobilité douce ou pour la connexion avec la Ville de Genève, le quartier des Libellules et celui de Châtelaine, Marakei nous propose dans le cadre d'une densification importante et nécessaire un potentiel de transformation urbaine qui saura être l'élément déclencheur du saut qualitatif dont ce quartier a urgemment besoin et que la Ville de Vernier appelle de ses vœux.

Monsieur Yvan Rochat

Conseiller administratif de la Ville de Vernier

Le Concours Concorde Secteur L est le fruit d'une concertation collaborative entre la Ville de Vernier, les Associations de quartier, le Canton de Genève, plusieurs Fondations de droit public à l'intérieur du PDQ Secteur Concorde ainsi que Privera Construction Management SA.

Cette parcelle «mouchoir de poche», ce quartier communément surnommé «territoire d'Outre-Mer», bordant l'avenue de l'Ain et générant de nombreuses contraintes quant au tissu urbain environnant, va subir une métamorphose significative grâce à la vision d'architectes de renom ayant pris part à ce concours.

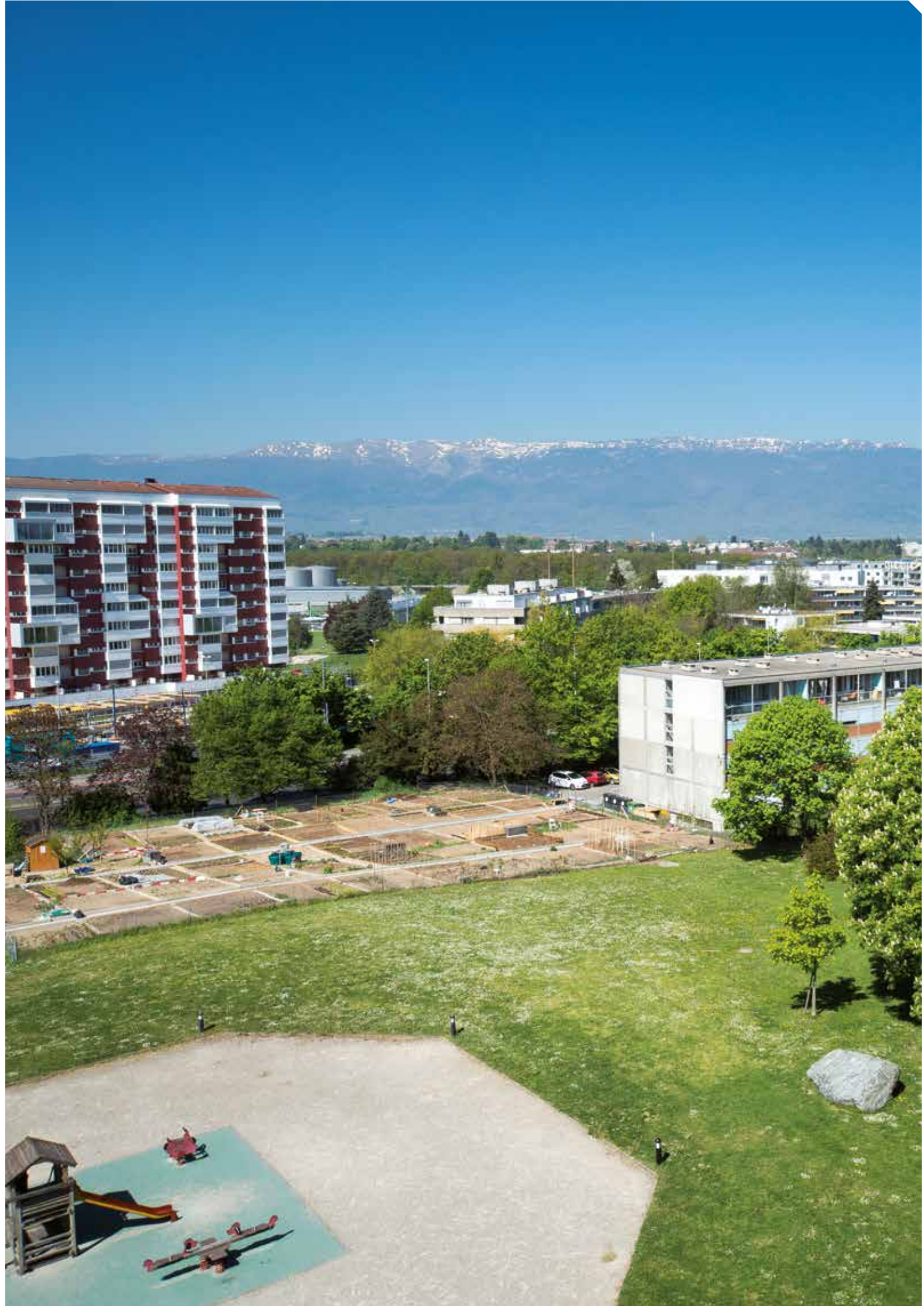
Ils ont réussi le pari ambitieux de positiver ces contraintes en les intégrant aux mutations constructives d'un secteur en plein développement : implantation d'une nouvelle gare RER Châtelaine, création d'un bâtiment culturel de la Ville de Vernier secteur A, parking centralisé et mutualisé des secteurs A, L et M dans le secteur L, création d'une école 16 classes avec préau, objectif de créer 180 logements.

La sélection du lauréat parmi les 4 projets primés n'a pas été chose aisée dans la mesure où chaque vision était intéressante mais différente et nous avons eu beaucoup de plaisir à débattre pour faire ce choix.

Nous sommes aujourd'hui très heureux que le fruit de cette collaboration avec l'ensemble des acteurs de ce concours ait permis d'élire à l'unanimité un lauréat ayant su répondre aux attentes des Maîtres de l'Ouvrage dans une ville en constante mutation et dont les quartiers périphériques sont appelés à être requalifiés afin de s'intégrer dans le tissu périurbain de Genève.

Monsieur Xavier Jeanneret

Directeur général – Architecte
PRIVERA Construction Management SA



RAPPORT DU JURY

Genève, mai 2014

1 Maîtres des ouvrages

Ville de Vernier pour ce qui concerne le groupe scolaire, entité soumise aux marchés publics.

Privera Construction Management SA pour ce qui concerne les logements, les surfaces d'activités et le parking.

2 Organisateur du concours et pilotage

L'organisation du concours a été confiée à **MP3** représenté par Hervé Basset et Jean-Luc Richardet, architectes, p.a. J.-L. Richardet & H. Saini SA, architectes 2bis, rue Baylon, 1227 Carouge.

Le pilotage de la réalisation pour l'ensemble du projet sera assurée par **Privera Construction Management SA – M. Gilles Grangier**, la réalisation du groupe scolaire sera assurée par la **Ville de Vernier – M^{me} Carole Penelas**.

3 Genre de concours et procédure

La loi générale sur les zones de développement LGZD (art.2 al. 2 LG 20) permet au Conseil d'Etat, après consultation du Conseil administratif ou du maire de la commune, de renoncer à l'établissement d'un plan localisé de quartier (PLQ) pour des projets de constructions ou installations conformes au 1^{er} prix d'un concours d'urbanisme et d'architecture réalisé en application de la norme SIA applicable, sur la base d'un cahier des charges accepté par le département chargé de l'aménagement. Le présent concours vise l'application de cet article de la LGZD.

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture et architecture paysagère soumis aux marchés publics, en procédure sélective à 2 degrés, tel que défini à l'art 7 du règlement SIA 142(2009).

A la suite de la phase de sélection, le jury a retenu 13 bureaux qui ont tous rendu un projet anonyme.

4 Objet et objectif du concours

Le concours s'inscrit dans le cadre du plan directeur de quartier du secteur Concorde (PDQ 29'816), élaboré en 2011, qui s'appuie sur les caractéristiques du périmètre, les changements annoncés, qui fixe des principes directeurs englobant les thématiques d'urbanisation et paysage, mobilité, environnement, participation et mise en œuvre et définit des moyens pour les atteindre.

Ils sont présentés succinctement ici. Ce concours doit répondre aux besoins de construction de logements, de surfaces d'activités et commerciales, d'une école primaire et d'un parking collectif mutualisé.

4.1 Caractéristiques du périmètre

Le périmètre est inscrit dans un triangle compris entre l'avenue de l'Ain, l'avenue Henri-Golay et le chemin Jean-Simonet. L'Avenue de l'Ain est une route d'importance cantonale à grand trafic et crée une barrière entre le quartier de la Concorde et la commune de Vernier dont il fait partie.

Le périmètre se caractérise par une végétation riche, mais inscrite dans des espaces privés. Il est inscrit dans une charte des espaces publics et paysagers.

La cité jardin d'Aire fait l'objet d'une protection patrimoniale (plan de site en procédure).

4.2 Eléments du foncier

La majorité du foncier est en main d'une fondation de logements de droit public soucieuse de renouveler et densifier son parc de logements.

Les parcelles n° 3706 et 3705A appartiennent à la Ville de Vernier (remaniement parcellaire de la parcelle 3705 à effectuer).

Les parcelles n° 4637, 4636, 1927 et 1928 appartiennent à Concorde Investissements SA, représenté par la société Privera Construction Management SA.

La zone d'affectation est celle de la 3^e zone de développement.

Il a été décidé de supprimer les barrières foncières de manière à ouvrir les possibilités d'aménagement.

4.3 Objectifs

La nouvelle halte Châtelaine RER reliera le périmètre au réseau ferré. Ce lieu verra également l'implantation d'un centre culturel pour la ville de Vernier.

Ce concours participe à l'élaboration de solutions visant à relier ses quartiers afin de répondre à son ambition de saut qualitatif dans le dessein de son avenir.

Le PDQ établit une charte des espaces verts visant à constituer un maillage naturel dont l'axe serait l'avenue Henri-Golay, ligne de crête de l'axe Rhône – Lac et limite administrative des villes de Genève et Vernier.

Il est prévu d'améliorer l'accessibilité du quartier par plusieurs interventions dont certaines sont directement liées au concours du secteur L. D'autres se feront dans un avenir proche dans le cadre d'autres concours.

La barrière de l'avenue de l'Ain doit être prise en compte par un retrait de 25 mètres à l'axe de l'avenue et un projet de passerelle, tous deux mentionnés dans le programme du concours.

Un accès au quartier se fera également par cette avenue dont une bretelle d'accès, à créer, permettra l'accès direct au chemin Jean-Simonet. Les accès au parking mutualisé se feront par ce chemin.

4.4 Objet

La densification des habitations et la valorisation du patrimoine bâti et végétal, représente, pour les différentes autorités, l'opportunité de vérifier les propositions du PDQ. Il s'agit non pas de traiter un lieu résiduel, mais de réaliser un projet de quartier. Qualité des logements, qualité du bâtiment scolaire, qualité des cheminements et des liens avec les projets en cours et à venir.

Privera Construction Management SA souhaite construire environ 180 logements, sur une surface brute de 17'655 m² au maximum, répondant aux normes de la 3^e zone de développement, sur l'ensemble du secteur du concours, ainsi que 6'000 m² de locaux commerciaux et un parking d'environ 450 places.

La Ville de Vernier entend réaliser un groupe scolaire de 16 classes, sur une surface brute de 6'000 à 6'900 m², avec pour objectif une ouverture pour la rentrée scolaire 2017. Le choix de l'implantation des différentes affectations est réalisable sur l'ensemble du périmètre du concours sans aucune contrainte parcellaire.

5 Contraintes particulières

L'avenue de l'Ain est soumise aux mesures OPAM (Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs) liées au transport de matières dangereuses.

6 Programme des locaux

6.1 Logements

Les logements doivent être composés d'au minimum 30 % d'appartements locatifs LUP, conformes à la loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP), et d'environ 70 % de logements en PPE ou en ZDLOC soit en logements locatifs en zone de développement, soumis à la LGZD, mais non soumis à la LUP.

Pour les logements locatifs :

- au moins 60 % de logements égaux ou inférieurs à 4 pièces;
- au maximum 10 % de logements égaux ou supérieurs à 5,5 pièces.

Pour les logements en PPE :

- au moins 20 % de logements égaux ou inférieurs à 100 m² PPE;
- au maximum 20 % de logements égaux ou supérieurs à 130 m² PPE.

Les données suivantes sont déterminantes :

- ne pas dépasser une moyenne de 25 m² par pièce pour la surface brute de plancher (SBP) affectée au logement (la SBP se calcule selon la définition de l'Institut ORL de l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich, directive n° 514 420);
- tous les accès, paliers et seuils seront traités afin de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (poussettes, chaises roulantes).

Des solutions typologiques innovantes et économiquement viables sont recherchées.

Les constructions disposeront des équipements prévus par le Règlement d'exécution de la Loi générale sur le logement et la protection des locataires (RGL) articles 1 à 4.

Locaux communs

L'emplacement des buanderies communes doit si possible favoriser la convivialité, disposer d'un éclairage naturel (économie, accès facilité, bien-être des locataires en termes de sécurité).

L'installation des locaux poubelles pourrait être prévue à l'extérieur des immeubles sous des couverts. Les locaux vélos et poussettes doivent pouvoir être fermés.

Abris civils : respecter les normes ITAP du Département fédéral de Justice et Police, Office de la protection civile en vigueur.

6.2 Surfaces d'activités et commerces

Les SBP d'activités prévues par le PDQ sont de 6'000 m² sur l'ensemble du périmètre.

Ces surfaces d'activités doivent être polyvalentes, permettant de futurs aménagements diversifiés.

6.3 Groupe scolaire (école primaire) de 16 classes

La SBP du groupe scolaire estimée sur ce secteur est comprise entre 6'000 et 6'900 m².

Le périmètre de l'école doit être clairement identifié, afin de faciliter la surveillance et la sécurité des élèves. Le préau et les abords constituent des parcs publics pour la population et sont laissés en libre accès en dehors des heures d'ouverture des écoles.

Le préau doit être séparé des parcours motorisés (par exemple livraisons) et des chemins publics piétonniers. Le préau couvert doit être facilement accessible depuis le bâtiment. La surface des préaux non couverts est en partie réservée à des jeux qui doivent offrir toute sécurité.

Un espace suffisamment généreux doit être prévu devant l'entrée principale pour permettre l'accueil des élèves en toute sécurité arrivant et partant aux mêmes heures.

Un établissement scolaire de 16 classes accueille jusqu'à 320 élèves âgés de 4 à 12 ans environ. Les bâtiments scolaires doivent être conçus de façon à faciliter l'accueil des enfants souffrant d'un handicap.

L'établissement scolaire doit idéalement comporter deux étages sur rez-de-chaussée, mais il peut, si la situation l'exige, avoir un étage supplémentaire.

Les locaux scolaires doivent offrir, par leur disposition et leur aménagement, les conditions les plus favorables à la santé des enfants et à l'enseignement. Ils devront tous bénéficier d'un éclairage naturel y compris pour la salle d'éducation physique de préférence sur leurs grands côtés pour éviter l'éblouissement des joueurs lors des rencontres sportives.

L'orientation des classes doit prendre en compte les points suivants :

Les salles de classes, orientées à l'est et au sud-est, reçoivent un maximum de lumière et de soleil tout en présentant un risque de surchauffe estivale réduit.

Les salles de classes orientées au sud, sud-ouest et ouest reçoivent un maximum de lumière et de soleil, mais impliquent un risque de surchauffe estivale accru.

Les salles de classes orientées au nord-ouest, nord et nord-est reçoivent moins de lumière mais les risques de surchauffe estivale sont minimes. L'orientation des classes la plus recommandée pour les salles de classes est donc celle sud-est si les contraintes du site le permettent.

Tous les locaux destinés à l'enseignement ont une hauteur (vide fini) de 3 mètres au minimum, à l'exception de la salle d'éducation physique qui doit avoir 7 mètres au minimum.

Les salles d'études ne doivent pas être concentrées sur un seul étage, afin de bien répartir les flux d'élèves. Les vestiaires doivent être installés hors des salles d'étude, à proximité immédiate de celles-ci et ils sont pourvus de 26 patères et d'un banc.

Les installations sanitaires doivent être éloignées des accès extérieurs pour faciliter leur surveillance et judicieusement repartis à chaque étage.

Les salles d'éducation physique, la salle polyvalente, les salles de jeux et de rythmique, ainsi que tout le programme des locaux pour le parascolaire doivent bénéficier d'un accès indépendant de l'école. A noter néanmoins que les salles de jeux et de rythmique sont destinées aux tous petits et donc ne doivent pas être séparées des salles d'étude.

Le restaurant scolaire doit être localisé de telle sorte que les livraisons journalières soient aisées (idéalement de plain-pied).

Les locaux sanitaires doivent être prévus à proximité des locaux cités ci-dessus pour permettre un usage autonome pendant la fermeture de l'école.

L'appartement du concierge, bénéficie également d'un accès indépendant et doit être localisé de façon à éviter les fortes nuisances induites par l'utilisation de la salle d'éducation physique ou de la salle polyvalente (publique le soir).

Mixité

La mixité entre un établissement scolaire et d'autres activités (logements, bureaux, EMS) est possible uniquement en garantissant sa complète autonomie, aussi bien de part les accès que du préau, le lien entre ce dernier et la salle de classe doit être direct.

Il n'est pas envisageable de prévoir l'accès d'une école dans les étages supérieurs d'un immeuble. L'accès à l'école doit se faire par le rez-de-chaussée.

Les problèmes soulevés par le voisinage sont souvent en lien avec les sonneries et le bruit des enfants pendant les récréations.

La construction de l'école au-dessus du parking souterrain est possible.

Voir directives du Règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire (RCLSP), C 1 10.11.

Programme du groupe scolaire :

Locaux

- 16 salles d'étude d'environ 80 m², 1'280 m²
- 1 atelier d'arts visuels, 100 m²
- 1 local de rangement pour atelier d'arts visuels, 20 m²
- 1 salle de jeux se rapprochant du carré, 100 m²
- 1 salle de rythmique se rapprochant du carré, 100 m²
- 1 atelier du livre, 80 m²
- 2 salles d'enseignement d'appui de 80 m², 160 m²
- 1 salle des maîtres, 80 m²
- 1 salle de travail pour les maîtres (6-8 personnes), 20 m²
- 1 local de documentation et de photocopie, 15 m²
- 1 local d'économat, 15 m²
- 1 infirmerie, 15 m²
- 1 bureau de direction, 20 m²
- 1 secrétariat, 12 m²
- 1 bureau de l'éducateur, 15 m²
- 1 salle d'éducation physique 30 m x 16 m, hauteur: 7 m, 480 m²
- 1 local pour le matériel de la salle d'éducation physique, 80 m²
- 1 groupe vestiaires-douches-WC pour cette salle, 80 m²
- des installations sanitaires à chaque niveau (WC et lavabos distincts pour filles, garçons, handicapés et corps enseignant)
- hall et couloir
- des vestiaires adjacents à chaque salle d'étude
- 1 ascenseur pour le transport des handicapés et pour les besoins d'exploitation de l'école
- 1 local pour l'entrepôt du matériel de nettoyage à chaque étage, 20 m²

Aménagements extérieurs

- 1 préau couvert de 20 m² par salle de classe, 320 m²
- 1 espace de récréation de 120 m² par salle d'étude comportant des surfaces et des équipements de jeu, 1'920 m²

Locaux pour le parascolaire

- 4 salles de 80 m² pour les activités parascolaires 320 m² (accueil du matin, activités surveillées, local de détente pour le restaurant scolaire)
- 1 restaurant scolaire et ses locaux annexes, 200 m²
- installations sanitaires à chaque niveau (WC et lavabos distincts pour filles, garçons et le personnel)

Locaux supplémentaires

- 2 locaux de 80 m² pour les cours de langue et de culture étrangère, 160 m²
- aula ou salle polyvalente pouvant recevoir 120 personnes pouvant être annexée au restaurant scolaire, 160 m²
- 1 appartement pour le concierge de 5 pièces (3 chambres), 90 m²
- 1 loge de concierge, 10 m²

Aménagements extérieurs supplémentaires

- couvert à vélos

6.4 Parkings**Préambule**

L'ensemble du stationnement voiture pour les besoins des 3 secteurs (A, L et M) est prévu dans un seul et unique parking souterrain situé sur le secteur L, tandis que seuls les besoins en stationnement 2 roues du secteur L seront à assurer sur le secteur L (en souterrain ou en surface).

Le parking voiture souterrain sera divisé en deux parties :

1. un secteur constitué d'un parking communautaire (= places banalisées et partagées entre l'ensemble des usagers) destiné aux besoins de stationnement issus de l'ensemble des affectations à l'exception des besoins en places habitants pour les PPE ou locatifs (non LUP);
2. un secteur constitué d'un parking réservé (= places nominales) pour les places de parc liées aux logements PPE ou locatifs (non LUP).

La prise en compte de l'ensemble des besoins de stationnement issus des programmes des secteurs A et M du PDQ Concorde conduit, en appliquant les potentiels de mutualisation du stationnement entre les différents types d'usagers, au dimensionnement d'un parking communautaire de max 217 places (si l'on applique le bonus de 20% sur l'ensemble des surfaces de logement). Il n'y a pas de places nominales de prévues pour les secteurs A et M.

Si l'on ajoute encore à ce total les 11 places de stationnement destinées aux employés du groupe scolaire et aux visiteurs du PLQ Simonet, ainsi que les 27 places issues de la compensation des places de stationnement public supprimées par le projet, on arrive à un total de 255 places.

Ce nombre de 255 places voitures constitue donc le volume de base de stationnement du parking communautaire auquel les participants au concours devront rajouter le nombre de places de stationnement issu du dimensionnement de leur propre projet.

Dimensionnement du stationnement voiture des projets architecturaux du secteur L (intégrant les potentiels de mutualisation) :

- 0.7 pl. / 100 m² de SBP de logements locatifs LUP
- 1 pl. / 100 m² de SBP de logements locatifs ou PPE
- 0.4 pl. / 100 m² de SBP de surfaces d'activités

Remarques :

- les besoins en stationnement visiteurs sont couverts grâce à la mutualisation du stationnement;
- le nombre total de places voitures dans le parking au final (= après addition des 255 places de base) devrait être de l'ordre de 450 places.

Dimensionnement du stationnement vélo des projets architecturaux du secteur L :

- 2 pl. / 100 m² de SBP de logements locatifs LUP (ou 1 pl./ chambre)
- 1.8 pl. / 100 m² de SBP de logements locatifs & PPE (ou 1 pl./ chambre)
- 0.5 pl. / 100 m² de SBP de surfaces d'activités
- 100 places vélo pour les besoins du centre scolaire

Dimensionnement du stationnement scooters / motos des projets architecturaux du secteur L :

- 0.15 pl. / 100 m² de SBP de logements locatifs LUP, locatifs ou PPE
- 0.2 pl. / 100 m² de SBP de surfaces d'activités
- + 10 places pour les besoins du centre scolaire

6.5 Espaces extérieurs

Ce principe est développé dans le document annexé au PDQ « Charte des espaces publics et paysagers du PDQ Concorde ».

La charte des espaces publics et paysagers traduit l'application du principe directeur E2 « Appliquer les densités prescrites » annoncés au PDQ Concorde. Dans ce principe, il est prescrit que la SBP totale de logements par secteur peut excéder au maximum de 20% celle indiquée dans le tableau « potentiels à bâtir » (page 79 du PDQ Concorde), sous réserve que le constructeur concerné s'engage à respecter les critères énoncés dans le principe de mise en œuvre de la densification (1 PMOD). En particulier, que le constructeur applique la charte des espaces publics et paysagers de la Concorde et finance les réalisations prévues sur leurs parcelles, tout en respectant les normes de l'Office du logement, étant précisé que le financement de ces espaces extérieurs ne pourra pas être reporté sur le prix des loyers. Les SBP indiquées dans le concours prennent en compte les 20% indiqués ci-dessus et sont soumises à l'application de cette charte.

Les propositions pour l'aménagement extérieur doivent prendre en compte ces contraintes et être en harmonie avec le périmètre au-delà de celui du concours. Sur le plan financier, les aménagements extérieurs ne devront pas à terme dépasser la cible de CHF 130.-/ m², les coûts inhérents à une gestion des eaux pluviales à ciel ouvert étant en sus.

Une attention particulière doit être portée sur le traitement et la qualification des espaces extérieurs. Ils font partie intégrante du projet, comme lieux de rencontres, d'échanges entre les habitants du quartier, de détente et de jeux pour les enfants. La prise en compte des recommandations du Forum démocratie participative sera évaluée (voir document annexé).

6.6 Déchetterie

Logements et groupe scolaire

La récupération pour les habitants et le groupe scolaire représente environ 3,54 tonnes d'ordures ménagères par semaine.

Prévoir une déchetterie de 56 m² pour la collecte des ordures ménagères ainsi que les déchets valorisables, qui soit proche des habitations et facile d'accès à pied et en voiture.



L'emplacement doit être situé sur le domaine privé, en bordure du domaine public. Cet emplacement doit permettre l'installation de 8 bennes enterrées pour la collecte différenciée et une surface libre pour les encombrants et la ferraille ainsi que pour la mise en place de containers de 800 lt pour le compost, les habits, les piles et les capsules de café.

Un accès carrossable doit permettre la levée des conteneurs par des camions 3 essieux de 26 tonnes. Le camion peut faire la levée des conteneurs depuis la voie publique, à la condition que la chaussée libre a une largeur minimale de 5 m au droit de l'emplacement. Ceci permettra aux véhicules de le dépasser ou de le croiser pendant la levée des bennes. Aucun îlot, ni passage piéton, ni sortie de garage ne devront être prévus à cet endroit, pour des raisons de circulation et de sécurité.

Activités

Les éventuels artisans et industriels seront tenus de prendre à leur charge l'élimination des ordures issues de leur activité. Il faut donc prévoir des emplacements, dans les bâtiments de préférence, pour l'entreposage des containers.

La déchetterie restera à leur disposition pour les déchets recyclables uniquement.

7 Critères d'appréciation

Les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants :

- qualité urbanistique et intégration au site;
- qualité architecturale et fonctionnelle;
- qualité d'articulation entre les parties école et logements-activités-parking;
- rationalité et économie du projet;
- diversité typologique pour le programme logement;
- qualité des espaces collectifs;
- qualités urbanistiques et paysagères des aménagements extérieurs;
- conformité du projet par rapport aux diverses exigences réglementaires notamment l'Office cantonal du logement et de la planification foncière et le Département de l'instruction publique.

L'ensemble de ces critères n'est pas exhaustif. L'ordre dans lequel ils sont mentionnés ne correspond pas forcément à un ordre de priorités.

8 Jury

Président	M. Francesco Della Casa , architecte cantonal
Professionnels indépendants	M. Raphael Frei , Pool architekten, architecte M. Laurent Geninasca , GD architectes, architecte M. Eric Langlo , Perreten & Milleret SA, ingénieur civil M. Jean-Yves Le Baron , l'Atelier du Paysage, paysagiste M^{me} Marta Perucchi Graf , directrice de la direction de la logistique du DIP M^{me} Muriel Zimmermann , MIDarchitecture, urbaniste
Membres dépendants	M. Jean-Bernard Buchs , Concorde Investissements SA M. Gilles Grangier , Privera Construction Management SA, architecte M. Xavier Jeanneret , Privera Construction Management SA, architecte M. Dominik Meyer , Ville de Vernier, architecte M. Roland Moret , conseiller municipal de la Ville de Vernier M. Yvan Rochat , conseiller administratif de la Ville de Vernier
Suppléantes professionnelles indépendantes	M^{me} Gaëlle Hermabessière , architecte paysagiste M^{me} Romaine de Kalbermatten , architecte
Suppléante professionnelle dépendante	M^{me} Carole Penelas , Ville de Vernier, architecte
Experts	M. Laurent Beck , président de la Fondation des maisons communales de Vernier M. Nicolas Gouneaud , DGE – Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants M^{me} Sandrine Lejeune , DGT – Direction générale des transports M. Laurent Martignoli , DALE – Office cantonal du logement et de la planification foncière M. Alain Mathey , DALE – Office de l'urbanisme, Direction des autorisations de construire M. Igor Moro , Mobilité et développement durable de la Ville de Vernier M^{me} Giovanna Ronconi , DALE – Office de l'urbanisme, Direction des plans d'affectation et requêtes M^{me} Olowine Rogg , membre du Forum St Jean Charmilles – Démocratie Participative M. Jean-Marc Rousselle , DGPE – Service de l'environnement des entreprises SEN M^{me} Aline Sauter-Caillet , DETA – Service des études d'impact sur l'environnement M. Jan Schneider , Signa-Terre SA

9 Distinctions et prix

Le jury a disposé, pour ce concours à 2 degrés, d'une somme globale de Fr. 240'000.– HT pour l'attribution des prix et des indemnités dans les limites fixées par l'art. 17 du règlement SIA 142 et à la ligne directrice «Détermination de la somme globale des prix» de mars 2008 révisé juin 2010.

Une indemnité a été allouée à chaque concurrent du 2^e tour non primé dont le projet a été admis au jugement.

10 Calendrier du concours

Lancement de la procédure. Publication sur le site internet du Simap et dans la Feuille d'Avis Officielle du Canton de Genève (FAO)

29 octobre 2013

Remise des dossiers de la phase sélective par les candidats

20 décembre 2013

Décision de sélection au concours et notifications

17 janvier 2014

Remise aux candidats des documents du concours

20 janvier 2014

Délai pour la réception des questions

21 février 2014

Réponses du jury aux questions

28 février 2014

Remise des projets

28 avril 2014

Rendu de la maquette

5 mai 2014

Jugement du concours

7 et 8 mai 2014

Exposition des projets au Forum Faubourg

du 2 au 14 juin 2014

11 Liste des projets rendus

Les dossiers reçus au 1^{er} degré ont été au nombre de 43 dont 15 écartés du jugement en raison d'éléments incomplets.

28 dossiers qui ont été examinés par le jury.

A l'issue de la procédure de sélection, 13 dossiers ont été retenus pour participer au 2^e degré.

Ces 13 concurrents retenus ont rendu un projet :

01. 56493123

02. ALPHAVILLE

03. BRIN D'HERBE

04. CARAMBAR

05. FACE ET DOS

06. GET LUCKY!

07. JUMBOLINO

08. LONGUEUR D'ONDE

09. MARAKEI

10. O¹ SOLE MIO

11. PIM'S OPAM

12. TANGRAM

13. TURNAROUND

12 Déroulement des séances de jury

Le jury s'est réuni dans une salle du Pavillon Sicli dans le respect de l'article 10.4 du règlement SIA 142.

M. Patrice Bezos s'est excusé, il est remplacé par M^{me} Muriel Zimmermann.

M. Buchs est excusé pour la journée du 7 mai et est remplacé par M^{me} Carole Penelas.

13 Contrôle et conformité des projets rendus

Les 13 projets et maquettes sont parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits, ils ont été déclarés conformes.

14 Expertises

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux questions et réponses des concurrents faisant partie intégrante du programme.

Elle a été conduite du 29 avril au 6 mai 2014 par les experts mentionnés au point 7 du présent rapport qui ont rapporté devant le jury le 7 mai.

15 Projets admis au jugement

Le jury a siégé les 7 et 8 mai 2014 et a décidé d'admettre au jugement les 13 projets rendus.

L'ensemble du jury a procédé à une première prise de connaissance des projets.

Ensuite, les experts ont fait part au jury de leurs appréciations devant les projets.

16 Projets à exclusion de la répartition des prix

Le jury constate que les projets remis répondent dans les grandes lignes au programme.

Certains points relatifs à la conformité à la LCI mis en évidence par l'expert seront approfondis lors du prochain examen du jury après les explications des experts.



17 Premier tour de jugement

Les projets sont examinés sur les éléments suivants :

- conformité aux objectifs du PDQ à savoir : maillage vert, mobilité, accessibilité, environnement;
- contrôle des dispositions de la loi LCI (L 5 05) sur les points suivants : distances aux limites, alignements aux rues, distances entre bâtiments à l'intérieur du périmètre ou des dérogations sont possibles et gabarit (27 m) avec également des dérogations possibles;
- respect des dispositions de la LGL pour les logements;
- propositions liées aux questions environnementales : sources d'énergie, traitement de l'eau, végétalisation des espaces extérieurs, des toitures;
- la mobilité liée à l'accessibilité au périmètre depuis l'avenue de l'Ain, des flux des autres secteurs A et L qui auront accès au parking, la position du parking;
- la mobilité douce à l'intérieur du périmètre, accessibilité de l'école;
- mesures de protection contre le bruit;
- mesures de protection contre les accidents majeurs (OPAM);
- conformité aux recommandations des habitants dans le cadre de la démocratie participative.

Le jury décide que la présence du parking existant sous la parcelle 3705 et la manière dont cette contrainte a été traitée ne doit pas être pénalisante pour les concurrents.

A la lumière de ces différents éléments le jury décide d'éliminer les projets suivants :

01. 56493123
02. ALPHAVILLE
03. BRIN D'HERBE
07. JUMBOLINO
13. TURNAROUND

La séance de jugement du 1^{er} tour s'est achevée le mercredi 7 mai à 17h.

18 Suite des séances de jugement

Le jury s'est déplacé sur le site le 8 mai de 8h à 9h afin d'appréhender le bâti existant, la topographie du site, la circulation, les nuisances liées au bruit et la perception générale du site.

De retour de la visite du site, le jury a repris son travail.

Les dossiers ont été examinés plus en détail sous l'angle de la conformité et de la qualité des locaux scolaires et de l'impact de l'école dans le périmètre proche du concours, mais également dans celui plus lointain des développements de la ville de Vernier.

Un examen plus détaillé du système structurel des sous-sols et des bâtiments a été réalisé.

19 Deuxième tour

Un deuxième tour voit l'élimination des projets suivants :

- 05. FACE ET DOS
- 06. GET LUCKY!
- 10. O' SOLE MIO
- 11. PIM'S OPAM

20 Tour de repêchage

Un tour de repêchage est proposé par le président du jury mais, après le passage devant les planches de chaque projet, aucun projet ne présente suffisamment d'éléments susceptibles de revenir dans le dernier tour d'évaluation.

21 Classement

Restent les projets n° 04, 08, 09 et 12. Le jury décide de réexaminer les projets et décide l'attribution des prix suivants :

Projets primés :

1 ^{er} rang – 1 ^{er} prix	09. MARAKEI	montant: Fr. 50'000.–
2 ^e rang – 2 ^e prix	08. LONGUEUR D'ONDE	montant: Fr. 45'000.–
3 ^e rang – 3 ^e prix	04. CARAMBAR	montant: Fr. 28'000.–
4 ^e rang – 4 ^e prix	12. TANGRAM	montant: Fr. 21'000.–

Comme indiqué dans le programme les autres concurrents admis au jugement reçoivent chacun un montant forfaitaire de Fr. 10'667.–

22 Recommandations du jury

A l'unanimité, le jury recommande aux maîtres des ouvrages de confier la poursuite des études et le développement du projet aux auteurs du projet **MARAKEI**.

Il fait alors une série de recommandations :

- le projet devra porter une attention très appuyée à la question du socle afin de garantir un certain nombre de points clés. D'abord, assurer la « porosité » au rez supérieur, ensuite un éclairage naturel et une bonne accessibilité au rez inférieur;
- espaces verts : le traitement des espaces entre redents doit être redéfini pour un usage plus collectif. L'utilisation pour ces espaces d'une typologie végétale arborée différente de celle du parc n'est pas souhaitable car elle atténue l'image unitaire et paysagère de l'ensemble;
- des plantages devront être testés de manière à trouver un équilibre;
- la topographie doit être améliorée, mais en conservant les qualités du préau de l'école;
- l'espace en tête au nord doit être retravaillé pour le valoriser, ceci en relation avec le traitement de la rampe du parking;
- la gestion des eaux doit se faire de manière plus naturelle dans l'esprit de la charte paysagère;
- il aura lieu d'explorer la question de la végétalisation des toitures;
- optimiser les surfaces brutes de plancher et les typologies des logements de manière à s'approcher du nombre prévu par le programme. Les loggias doivent être conservées;
- les structures doivent être consolidées et doublées afin de répondre aux normes antisismiques;
- pour l'école, l'entrée devra être redéfinie de manière à éviter le passage public. Les puits de lumière sont à éviter pour une question d'exploitation du préau, mais une autre solution devra être trouvée pour assurer l'éclairage zénithal de la salle.

23 Approbation du jury


Président

M. Francesco Della Casa

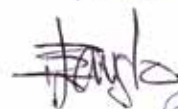


Professionnels indépendants

M. Raphael Frei



M. Laurent Geninasca



M. Eric Langlo



M. Jean-Yves Le Baron



M^{me} Marta Perucchi Graf



M^{me} Muriel Zimmermann

Membres dépendants

M. Jean-Bernard Buchs



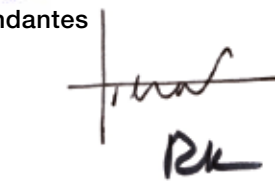
M. Gilles Grangier



M. Xavier Jeanneret



M. Dominik Meyer



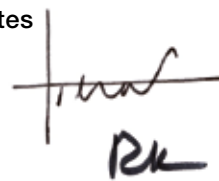
M. Roland Moret



M. Yvan Rochat

Suppléantes professionnelles indépendantes

M^{me} Gaëlle Hermabessière



M^{me} Romaine de Kalbermatten

Suppléante professionnelle dépendante

M^{me} Carole Penelas



24 Levée de l'anonymat

Les auteurs des projets primés sont :

1^{er} rang – 1^{er} prix

Projet n° 09

MARAKEI

Bureau d'architectes

JEAN-BAPTISTE FERRARI & Associés sa

Avenue Benjamin-Constant 1 – 1002 Lausanne – Suisse

Collaborateurs

Bagnoud Camille – Lavenex Annick – Robert Floriane – Würmli Marcela – Pham Vi

Architectes-paysagistes

HAGER Partner ag

Bergstrasse 50 – 8032 Zurich – Suisse

Collaborateurs

Kruk Karol – Posset Pascal

2^e rang – 2^e prix

Projet n° 08

LONGUEUR D'ONDE

Bureau d'architectes

GROUP8 sàrl

Philibert-de-Sauvage 37 – 1219 Châtelaine Genève – Suisse

Architectes-paysagistes

EUGSTER LORENZ Landschaftsarchitektur und Städtebau gmbh

Hardstrasse 69 – 8004 Zurich – Suisse

Collaborateurs

Fleith Olivier – Gachoud Clio – Luyet Anne – Sepulveda Guilherme – Ubeda Maria
Dance Marlène – Agjeieva Arma

3^e rang – 3^e prix

Projet n° 04

CARAMBAR

Bureaux d'architectes

MAGIZAN architecture urbanisme architecture d'intérieur

Avenue de la Gare 10 – 1003 Lausanne – Suisse

ESPOSITO+JAVET

Rue des Terraux 10 – 1003 Lausanne – Suisse

Architectes-paysagistes

4D ag

Schönburgstrasse 52 – 3013 Berne – Suisse

Collaborateurs

Busch Arnaud – Bahri Majed – Awad Claudia – Beer Constanze – Barrai Aurélie

Johan Cosandey – Loumaye Imré

4^e rang – 4^e prix

Projet n° 12

TANGRAM

Bureau d'architectes

CLR architectes sa

Rue des Vieux-Grenadiers 8 – 1205 Genève – Suisse

Architectes-paysagistes

HEYRAUD Pascal

Faubourg de la Gare 5a – 2000 Neuchâtel – Suisse

Projets sans distinction par ordre d'affichage :

Projet n° 01

56493123

Bureaux d'architectes

CINO ZUCCHI Architetti

Via Revere 8 – 20123 Milan – Italie

-SCAPE

Via Ignazio Pettinengo 72 – 00159 Rome – Italie

Architectes-paysagistes

ANTONIO STIGNANI

Via Alberoni 4 – 48121 Ravenna – Italie

Collaborateurs

De Santis Giacinto – Rosicarelli Andrea – Di Florio Francesca – Zanoni Valentina
Corno Michele

Projet n° 02

ALPHAVILLE

Bureau d'architectes

VON BALLMOOS KRUCKER Architekten ag

Badenerstrasse 156 – 8004 Zurich – Suisse

Collaborateurs

Sofia Pimentel – Luis Sarabia – Maria Dias – Philipp Ullrich

Architectes-paysagistes

SCHWEINGRUBER ZULAUF d'Architecture paysagère

Vulkanstrasse 120 – 8048 Zurich – Suisse

Projet n° 03

BRIN D'HERBE

Bureaux d'architectes

Atelier d'architecture BRODBECK-ROULET sa

Rue du Pont-Neuf 12 – 1227 Carouge – Suisse

BR AA – Architectes associés sa

Rue du Pont-Neuf 12 – 1227 Carouge – Suisse

Architectes-paysagistes

IN SITU sa

Avenue des Alpes 72 – 1820 Montreux – Suisse

Projet n° 05

FACE ET DOS

Bureau d'architectes

BURGOS&GARRIDO arquitectos asociados

Calle Aniceto Marinas 100 – 28008 Madrid – Espagne

Architectes-paysagistes

RODRIGUEZ&ORIOLO architecturelandscape

Calle Aniceto Marinas 100 – 28008 Madrid – Espagne

Projet n° 06

GET LUCKY!

Bureau d'architectes

BAUZEIT architekten gmbh

Rue du Faucon 17 – 2502 Bienne – Suisse

Collaborateurs

Theubet Nadège – Duarte Raposo Susana – Gellibter Sara – Psota Markus
Heiniger Barbara

Architectes-paysagistes

HUSLER & Associés sarl

Rue de l'Ale 30 – 1003 Lausanne – Suisse

Projet n° 07

JUMBOLINO

Bureaux d'architectes

BOEGLI KRAMP Architectes sa

Route de la Fonderie 8c – 1700 Fribourg – Suisse

LVPH Architectes

Rue de Romont 29 – 1700 Fribourg – Suisse

Collaborateurs

Comment Benoit – Gianocca Gionata – Roulin Elodie

Architectes-paysagistes

B EGLINGER + BRYAN

Herdernstrasse 63 – 8004 Zurich – Suisse

Projet n° 10

O¹ SOLE MIO

Bureau d'architectes

AS.DZ.Architecture SA

Avenue Cardinal-Mermillod 42-44 – 1227 Carouge – Suisse

Collaborateurs

Donzé Eric – Brox Beatriz – Nakbua Piya – Papagno Fabio

Architectes-paysagistes

GILBERT HENCHOZ Architectes Paysagistes Associés sa

Ch. de la Montagne 136 – 1224 Chêne-Bougeries – Suisse

Collaborateurs

Pernet François – Christophe Florian – Helle Florent

Projet n° 11

PIM'S OPAM

Bureau d'architectes

MEIER + associés sa

Rue du Môle 38 bis – 1201 Genève – Suisse

Collaborateurs

Alpuim Marta – Blanco Teresa – Capdevilla Figueras Francesc

Architectes-paysagistes

TERRITOIRES Landscapes architects

Paris / Besançon – France

Projet n° 13

TURNAROUND

Bureau d'architectes

BASSICARELLA Architectes sa

Avenue de Rosemont 6 – 1208 Genève – Suisse

Architectes-paysagistes

VOGT Landschaftsarchitekten ag

Stampfenbachstrasse 57 – 8006 Zurich – Suisse

Collaborateurs

Marello Stefano – Barry Kader – Cunningham Allan – Dottori Julie
Klopfenstein Fabien

1^{er} RANG
1^{er} PRIX

Projet primé



Commentaires du jury

Par son implantation et sa volumétrie, le projet MARAKEI répond avec finesse à la double problématique du changement d'échelle entre la dimension induite par l'avenue de l'Ain et le quartier des Libellules et l'intérieur du périmètre avec son bâti morcelé. Il s'implante le long de l'avenue et fait ainsi écran au bruit sans imposer la dimension linéaire et radicale que la paroi continue apporte comme réponse au bruit. Il y a un effet d'îlots avec des suggestions d'usage.

Les bâtiments sont implantés sur un socle qui permet une fluidité des cheminements entre les zones. En revanche, pour compenser les différences de niveau, ce socle est partagé entre un sous-sol enterré sur l'arrière, donc uniquement disponible pour des grandes surfaces commerciales, et la partie supérieure qui ne comporte que peu de surfaces d'activités.

Les cheminements proposés correspondent aux vœux de la ville de Vernier et permettent un accrochage au quartier des Libellules.

Extérieurement, les espaces interstitiels devront être traités avec beaucoup d'attention. Ils peuvent devenir un véritable atout si leur potentiel est bien utilisé par les habitants et s'ils font l'objet d'un traitement naturel. Probablement que ceux qui sont placés côté avenue de l'Ain devront trouver un autre type d'usage car ce front est exposé à 65dB.

La topographie doit être traitée avec attention, en particulier dans la partie nord du bâtiment où il existe une grande différence de niveau.

La perméabilité du sol est moyenne.

Les typologies d'appartements sont bonnes, mais il manque des m² de surface brute de plancher (SBP) pour être conforme au cahier des charges.

L'usage de loggias est performant tant sur le plan du bruit que thermique.

La reprise des colonnes verticales n'est pas du tout assurée aux étages inférieurs.

La rationalité structurelle est satisfaisante bien qu'à améliorer.

La conformité à la LCI est problématique sur un angle du toit de l'école. La hauteur doit être revue et adaptée avec une possible dérogation ou modification architecturale.

Le fonctionnement de l'école est bon. Quelques points doivent être améliorés comme le préau devant l'entrée de l'école. Certaines salles sont borgnes.

Du point de vue des maîtres des ouvrages, ce projet permet une opération par phasage afin de réaliser l'école indépendamment du reste du programme.

Projet n° 9

MARAKEI

Bureau d'architectes

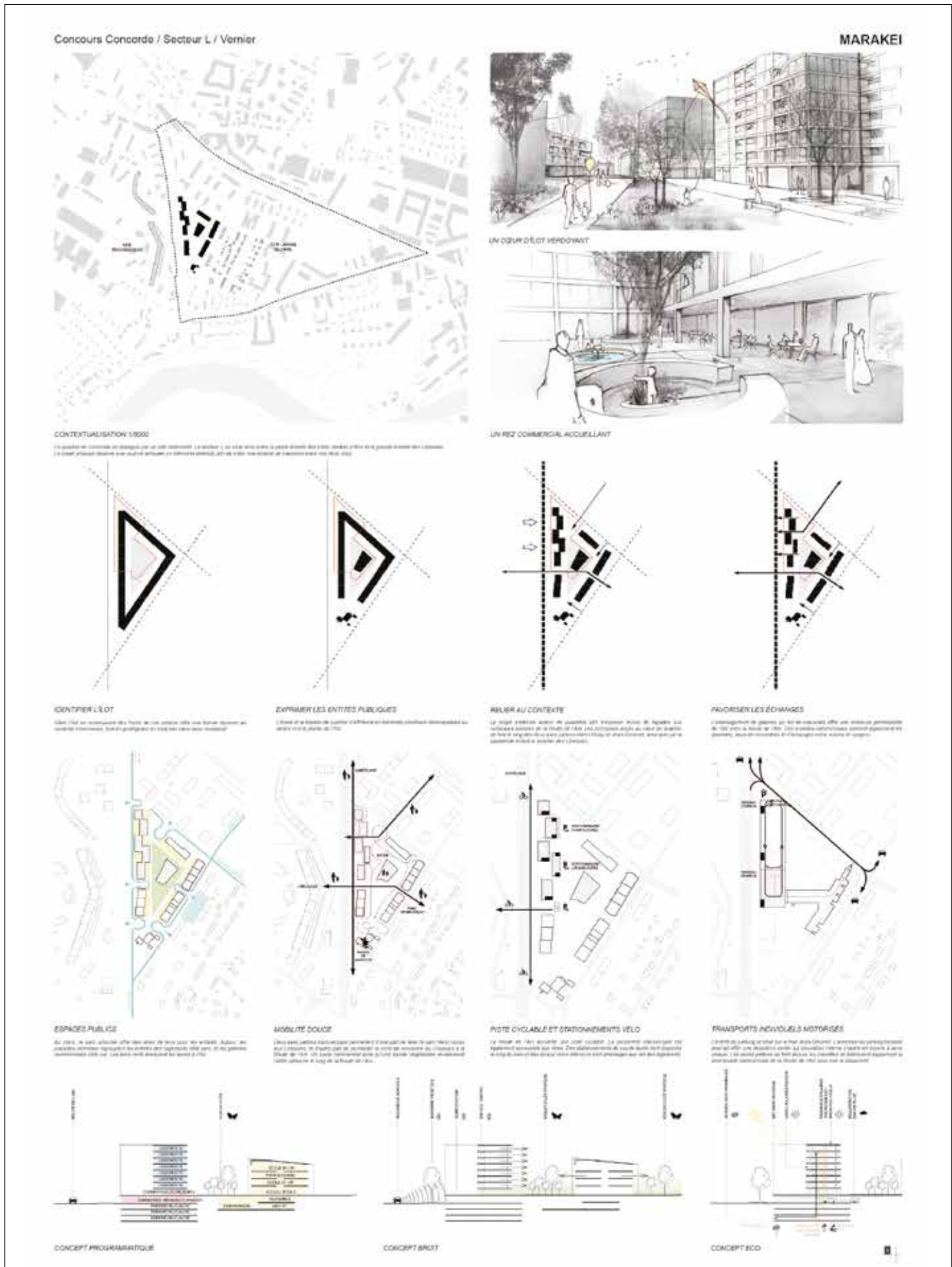
**JEAN-BAPTISTE FERRARI
& Associés sa**

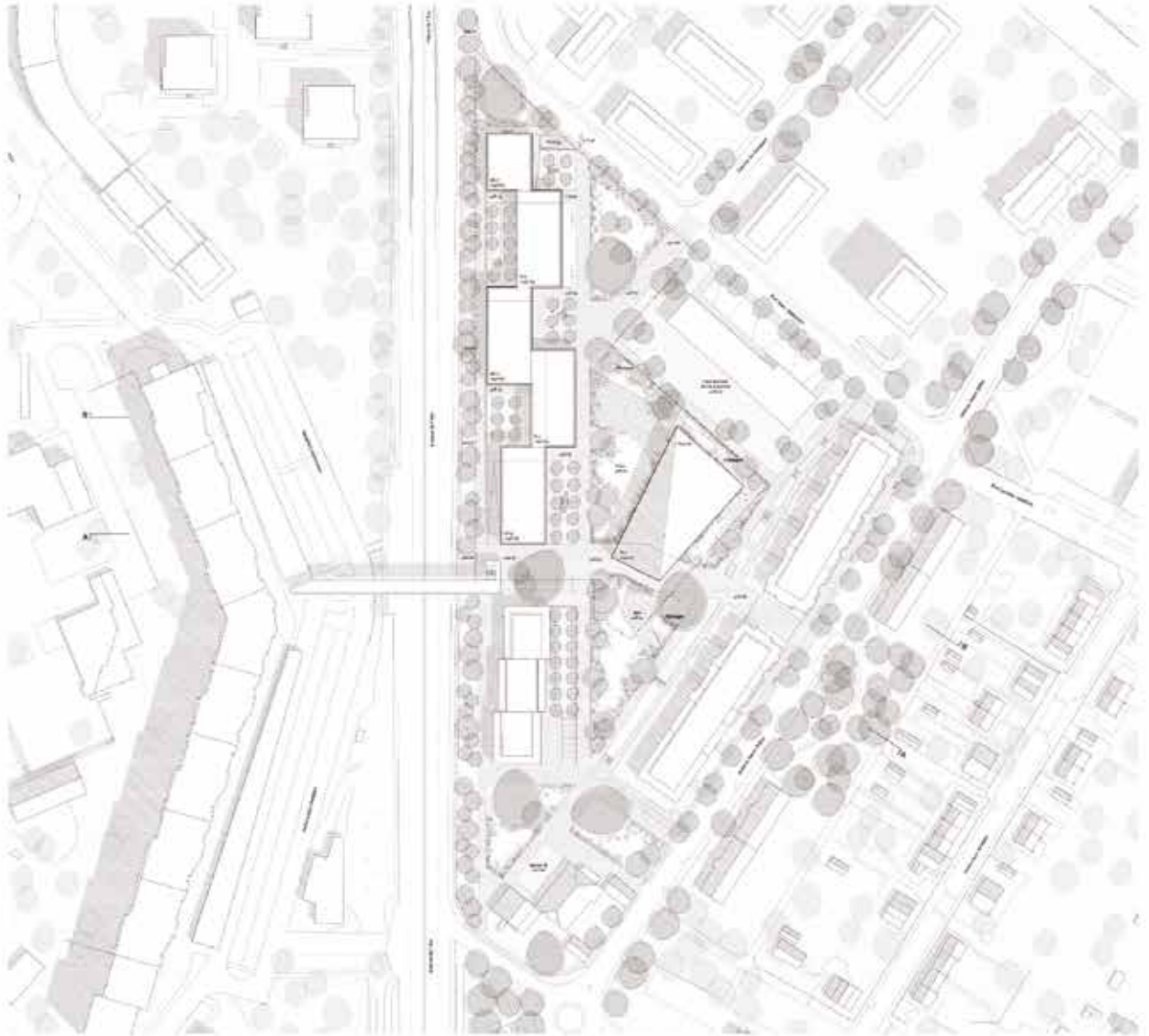
Avenue Benjamin-Constant 1
1002 Lausanne – Suisse

Architectes-paysagistes

HAGER Partner ag

Bergstrasse 50
8032 Zurich – Suisse





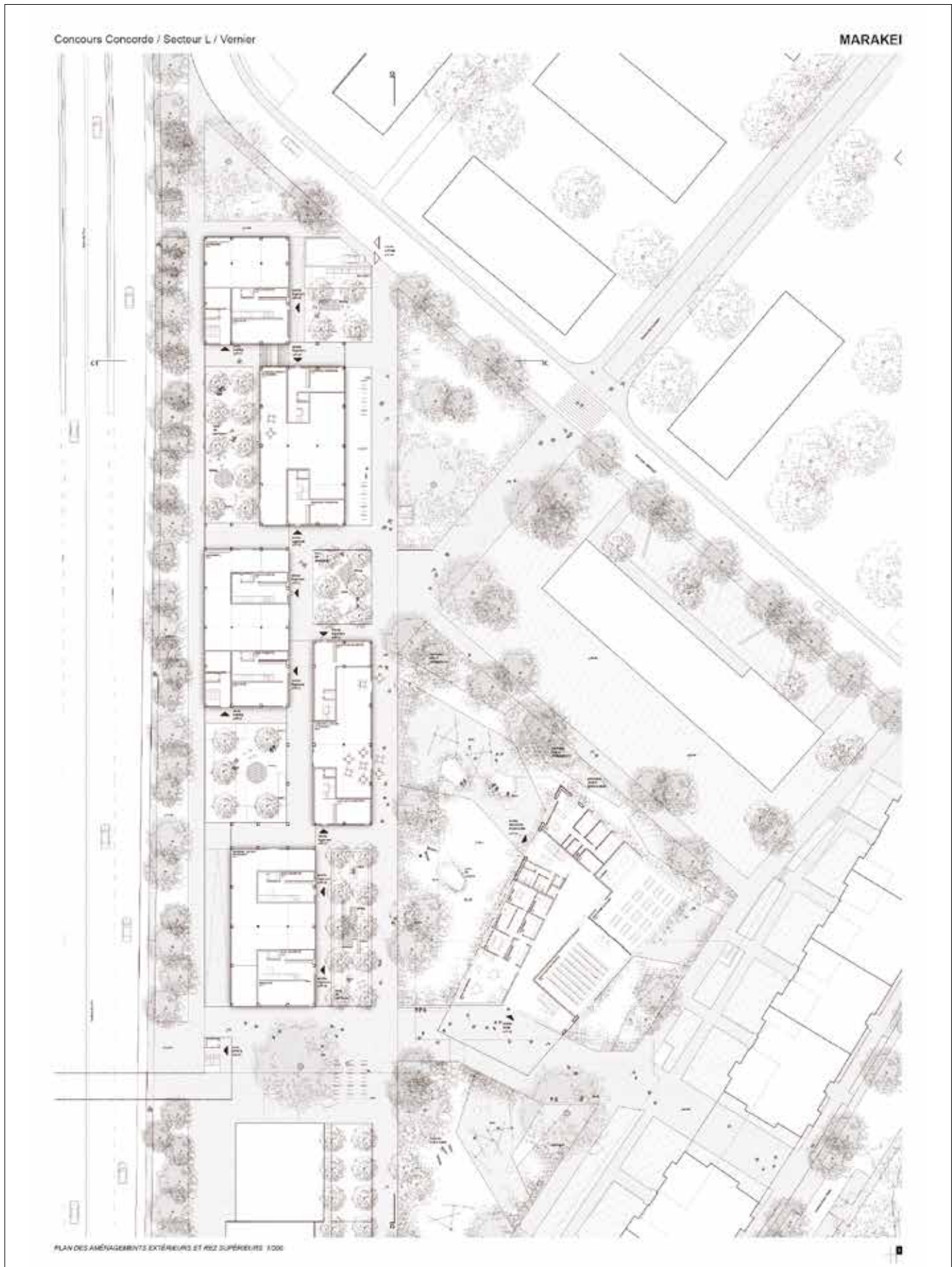
PLAN DE SITUATION 1/500

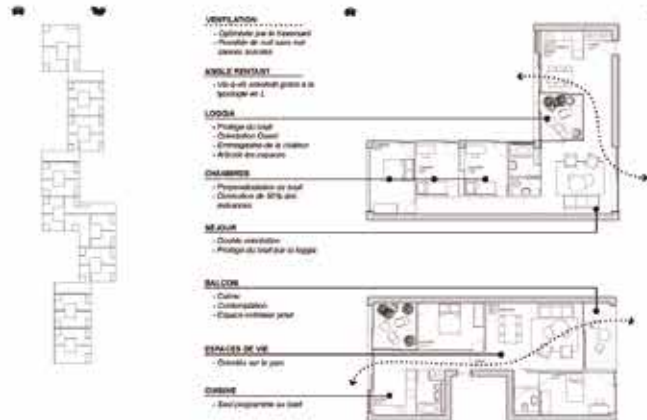


COUPE TRANSVERSALE A 1/500



COUPE TRANSVERSALE B 1/500





TYPOLOGIES



PLANS UNO



TYPE A 1002 / 1003



TYPE A 1005 / 1006



FLUX/ITE

PLANS 1000

PLAN ETAGE TYPE A 1000



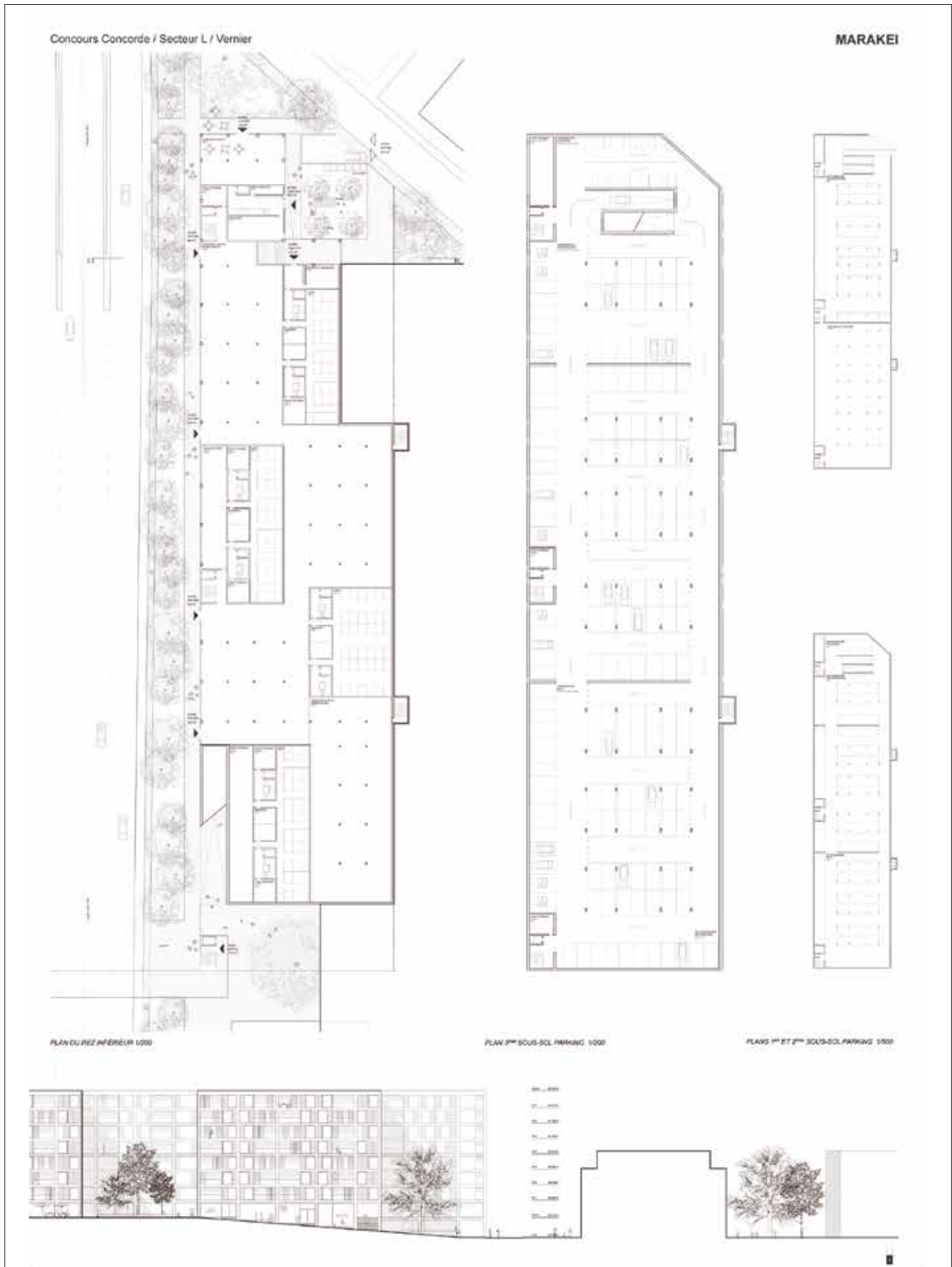
COUPE C 1000



APPARTEMENT EN L



ELEVATION D 1000





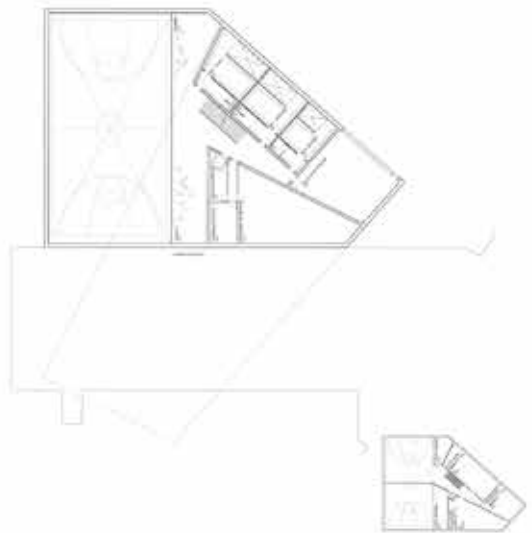
PLAN 3 1/200



PLAN 3 1/200



PLAN 1 1/200



PLAN 4 1/200

PLAN 2 1/200



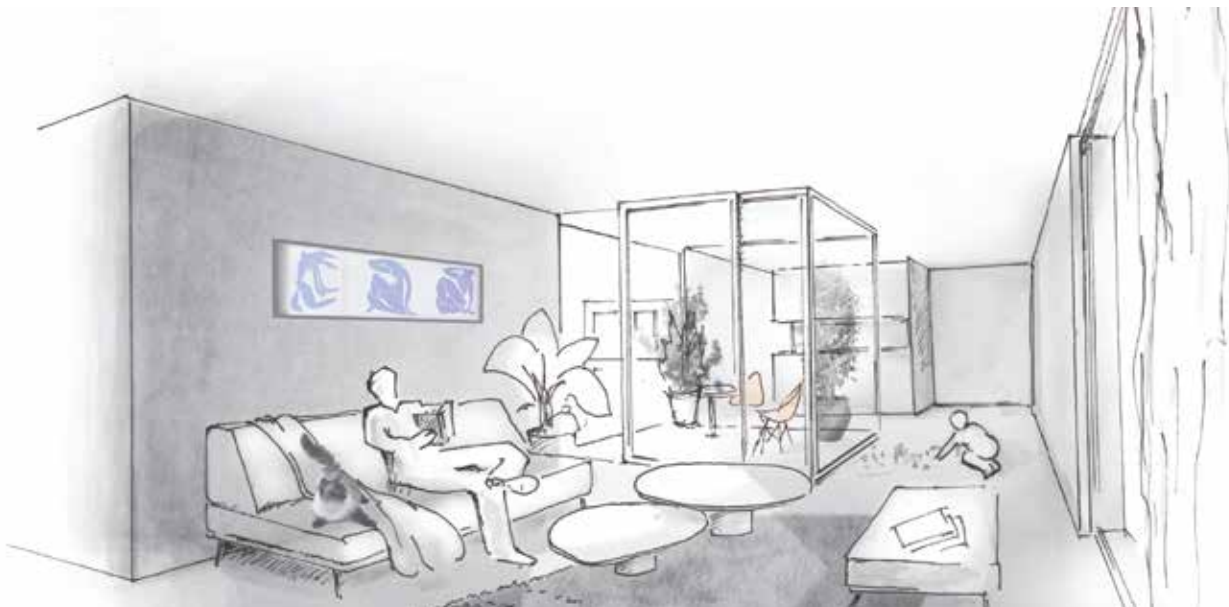
COUPE 1/200



ENTREE ET LE PEAU COUVERT



ELEVATION 1/200



1^{er} RANG
1^{er} PRIX

Projet primé

2^e RANG
2^e PRIX

Projet primé



Commentaires du jury

L'implantation face à l'avenue de l'Ain est clairement exprimée par la création d'un front voulu comme un écran anti-bruit. A ce titre, ce projet se veut urbain et est très efficace. Sur cet écran s'accrochent 5 redents qui retournent la disposition des logements et les projettent à l'intérieur du périmètre de sorte à les protéger. Cette disposition est bonne sur le plan de la protection contre le bruit avec en contrepartie une emprise importante au sol accentuée par la volumétrie des deux premiers niveaux.

Sur le plan des aménagements extérieurs, les espaces intermédiaires sont peu satisfaisants.

Au niveau de l'impact au sol, la compacité des deux sous-sols bâtis sont perçus comme positifs. La distribution verticale est bonne, structurellement et sur le plan sismique, le bâtiment est satisfaisant.

Le traitement des logements est très intéressant malgré quelques problèmes liés aux angles rentrants. Il y a une attention à procurer une double orientation pour chaque appartement, mais cette disposition en redent fait que, sur l'ensemble, il y a un nombre insuffisant de logements et trop de grands appartements.

Sur le plan de l'habitabilité, les étages du bas sont pénalisés par l'ombre portée des redents.

Le développement de façades induit par ce dispositif péjore l'économie du projet.

L'implantation respecte la législation.

L'entrée du parking doit être déplacée, car elle se situe à l'entrée du chemin Jean-Simonet ce qui n'est pas possible à cause de la proximité de l'avenue de l'Ain.

Pour l'école, celle qui est proposée ici répond parfaitement au programme et les locaux correspondent en tout point aux conditions posées. L'implantation habile de la salle de gymnastique en sous-sol avec un éclairage naturel permet de minimiser son impact dans le périmètre.

Du point de vue des investisseurs, une opération par phasage est ici possible moyennant certaines conditions.

Projet n° 08
LONGUEUR D'ONDE

Bureau d'architectes
GROUP8 sàrl
Philibert-de-Sauvage 37
1219 Châtelaine
Genève – Suisse

Architectes-paysagistes
EUGSTER LORENZ
Landschaftsarchitektur
und Städtebau gmbh
Hardstrasse 69
8004 Zurich – Suisse

CONCOURS CONCORDE

LONGUEUR D'ONDE



PLAN DE MASSE 1:1000

IMPLANTATION ET ESPACES PUBLICS

LA LUMIÈRE ET LE CENTRE

Le projet s'inscrit dans le cadre de la construction d'un nouveau quartier de ville de moyenne densité, et s'inscrit dans une volonté de créer un quartier vivant et agréable à vivre, avec des espaces publics et des équipements adaptés à son usage.



PARC

PARCS ET TRANSEES

Le projet prévoit la création d'un parc de 1,5 hectare, qui sera intégré au quartier et qui servira de lieu de rencontre et de détente pour les habitants.



CONCEPT ÉNERGÉTIQUE

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet est conçu pour être économe en énergie et respectueux de l'environnement. Il utilise des matériaux durables et des techniques de construction innovantes pour réduire l'empreinte carbone.

Le projet est conçu pour être économe en énergie et respectueux de l'environnement. Il utilise des matériaux durables et des techniques de construction innovantes pour réduire l'empreinte carbone.



VUE DU PARC HABITÉ AVEC L'ÉCOLE

EMPREINTE MINIMALE

AMPLIÉRE DE CINTRE

Le projet vise à minimiser l'empreinte carbone et à maximiser l'usage des espaces publics. L'architecture est conçue pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage urbain.



ÉCRAN ANTI-BRUIT

ONDE SONORE

Le projet inclut un écran anti-bruit pour protéger les habitants du bruit de la circulation. Des ondes sonores sont utilisées pour améliorer l'acoustique de l'espace.



VUE DEPUIS UN LOGEMENT

LOGEMENT

CONTINUITÉ DES LIGES

Le projet propose des logements modernes et confortables, avec une attention particulière portée sur la continuité des lignes architecturales.



GERTION DES EAUX

MORPHOLOGIE DU SITE

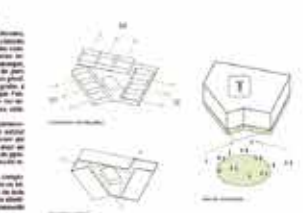
Le projet est conçu pour gérer efficacement les eaux pluviales et éviter les inondations. La morphologie du site est prise en compte dans la conception.



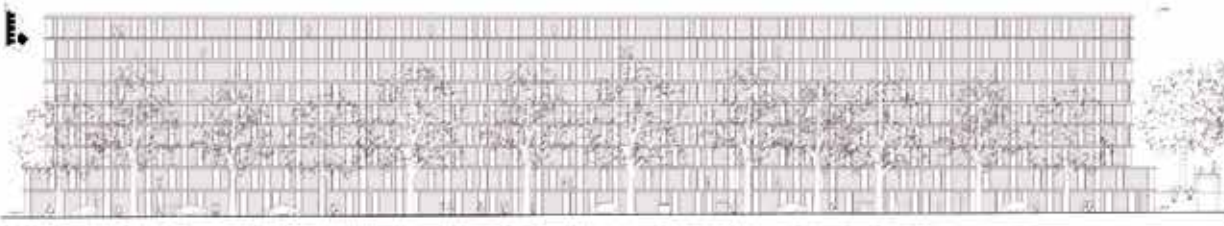
GROUPE SCOLAIRE

MINIMAL ET MAXIMAL

Le projet prévoit la construction d'un groupe scolaire moderne et fonctionnel, qui sera intégré au quartier et qui servira de lieu de rencontre et de détente pour les habitants.



VUE DE L'AVENUE DE L'AIR



ELEVATION AVENUE DE L'AIR 1:200

CONCOURS CONCORDE

LONGUEUR D'ONDE

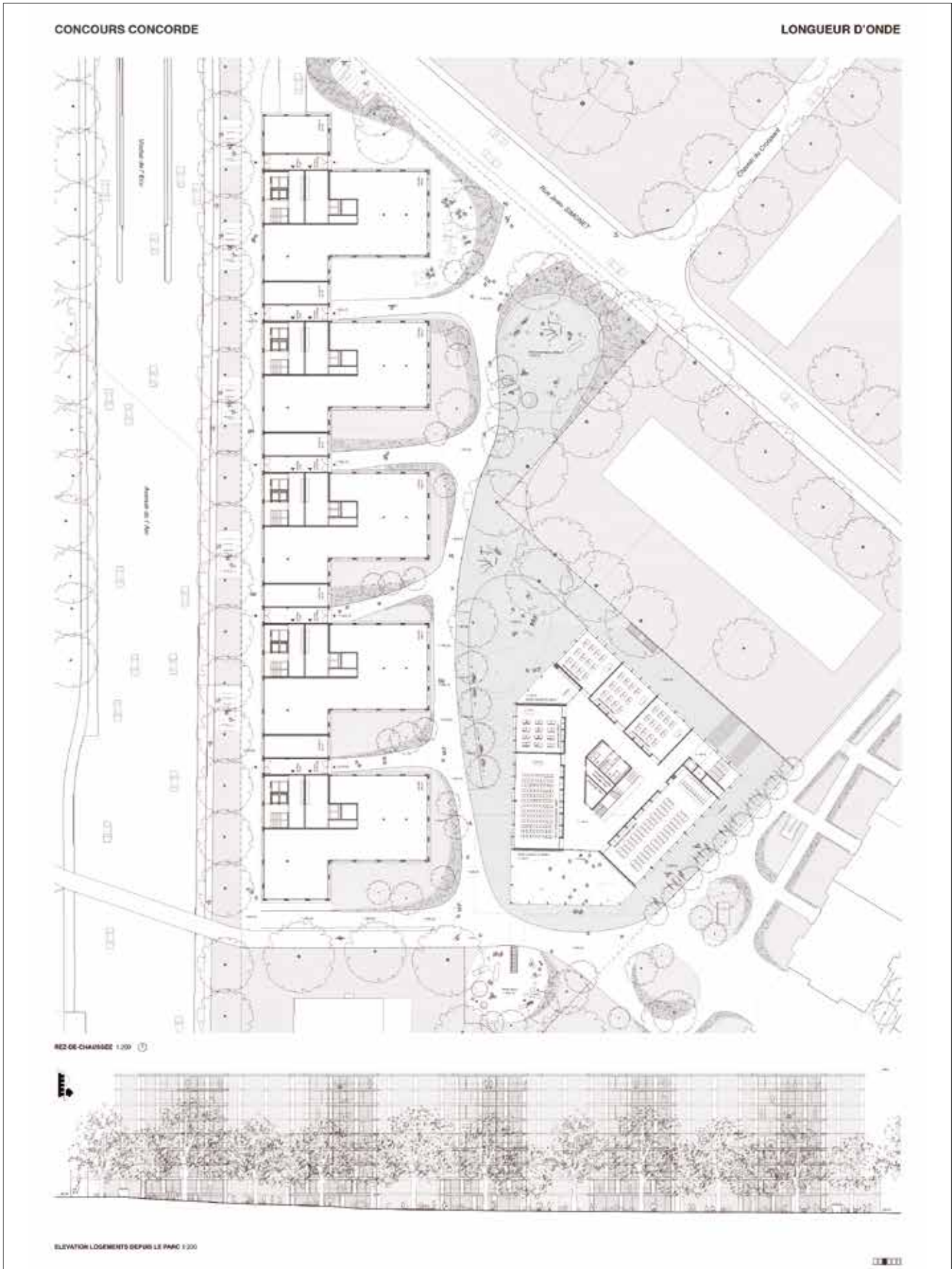


PLAN DE SITUATION 1:100



ELEVATION DOBLE 1:200







ETAGES 2-5 à 1/200



ETAGES 6 à 1/200

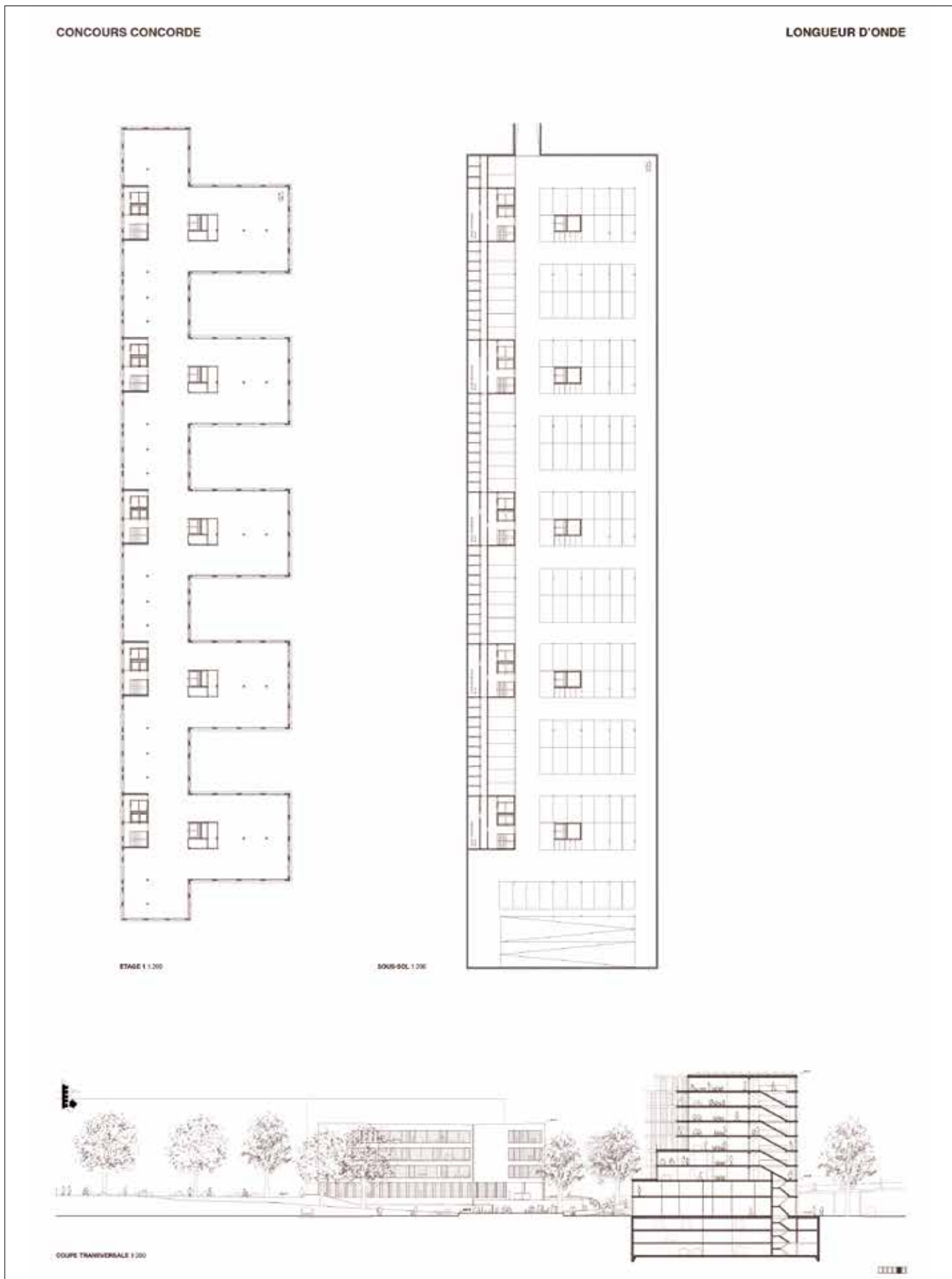


ETAGE 8 à 1/200



ELEVATION LOGEMENTS ET SCALE 1/200







REZ-DE-CHAUSSEE 1:200



ETAGES 1-2 1:200



ETAGE 3 1:200



SOUS-SOL 1:200



COUPE TRANSVERSALE 1:200



2^e RANG
2^e PRIX

Projet primé

3^e RANG
3^e PRIX

Projet primé



Commentaires du jury

Le parti de créer un front urbain le long de l'Avenue de l'Ain semble ici naturel. Il libère l'espace du périmètre, conserve la végétation existante, apporte des transparences au niveau du rez. Par sa volumétrie, le bâtiment ne s'exprime pas pour rejeter l'avenue de l'Ain, mais comme partie prenante du périmètre et au-delà l'ensemble des Libellules. Il fait de même du côté du périmètre de la Concorde avec les ouvertures du rez en conservant le caractère cité jardin.

Les reliefs sont conservés et les dénivelés du terrain sont bien absorbés. La perméabilité du terrain est bien traitée.

L'esplanade Nord est intéressante car elle permet d'anticiper le développement du secteur Nord et le fait que le parking mutualisé sera aussi accessible par les usagers de ce futur développement.

La rampe d'accès du parking devrait être déplacée plus loin dans le chemin Jean-Simonet.

Les liaisons sont bonnes et bien adaptées, les cheminements fluides.

Dans le bâtiment, la répartition des surfaces de logements et d'activités se fait sur une tranche verticale avec les activités sur l'avenue de l'Ain et les logements jusqu'au 5^e étage sur l'intérieur du périmètre. Les étages supérieurs ne sont occupés que par des logements et ceci s'exprime dans la volumétrie par un retrait et la création d'un attique. Cette disposition a comme inconvénient de créer une majorité d'appartements mono-orientés et de ne pas faire coïncider les éléments techniques verticaux. Ces facteurs sont défavorables sur le plan économique. Ce point est illustré de manière encore plus évidente dans la structure du parking qui devrait être entièrement remaniée car les descentes de charges ne sont pas assurées ni les mesures anti-sismiques.

Du point de vue de l'usage, les surfaces commerciales du rez sont nettement insuffisantes. La répartition des activités sur plusieurs allées d'immeubles crée des difficultés en cas de revente.

L'école est bien positionnée dans le périmètre. Elle contribue à la fluidité des cheminements. Son volume est imposant et contredit ce qu'elle apporte avec son implantation. D'autre part, elle pose des problèmes de fonctionnement interne et le préau est trop petit.

Projet n° 04

CARAMBAR

**Bureau d'architectes
MAGIZAN architecture
urbanisme architecture
d'intérieur**

Avenue de la Gare 10
1003 Lausanne – Suisse

ESPOSITO+JAVET

Rue des Terraux 10
1003 Lausanne – Suisse

Architectes-paysagistes 4D ag

Schönburgstrasse 52
3013 Berne – Suisse

carambar



Le projet s'inscrit dans un quartier en pleine mutation, à l'interface entre un tissu résidentiel existant et un nouveau développement urbain. L'objectif est de créer un cadre de vie moderne et durable, intégrant des espaces publics de qualité et des logements adaptés aux besoins actuels et futurs.

Le programme prévoit un mixte de logements (T2, T3, T4) et des espaces communs (salon commun, salle de sport, jardin partagé). L'architecture vise à créer un dialogue entre le nouveau bâtiment et le tissu existant, à travers des matériaux et des volumes inspirés de l'architecture locale.

Le paysagisme vise à créer un cadre de vie agréable et durable, avec des espaces verts de qualité, des arbres matures et des aménagements adaptés aux usages résidentiels.



STRATEGIE D'AMÉNAGEMENT
Le plan d'aménagement définit les zones d'implantation des bâtiments, les espaces publics et les infrastructures de transport.

APPREHENSION
Le plan d'apprehension définit les volumes et les formes des bâtiments, ainsi que les aménagements paysagers.

PROFILAGE
Le plan de profilage définit les hauteurs et les volumes des bâtiments, ainsi que les aménagements paysagers.

RENDRE LE QUARTIER
Le plan de rendu définit les matériaux et les couleurs des bâtiments, ainsi que les aménagements paysagers.

IMPACT PAYSAGE
Le plan d'impact paysager définit les aménagements paysagers et les infrastructures de transport.

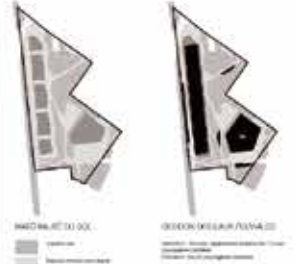
carambar



ESPACES COMMUNS

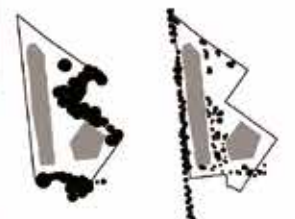
Les espaces communs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et convivial. Ils comprennent des zones de détente, des espaces de rencontre et des équipements communs qui favorisent le lien social entre les habitants.

ORGANISATION DE L'ESPACE COMMUN



Les espaces communs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et convivial. Ils comprennent des zones de détente, des espaces de rencontre et des équipements communs qui favorisent le lien social entre les habitants.

PLAN ACCÈS



PLAN ACCÈS

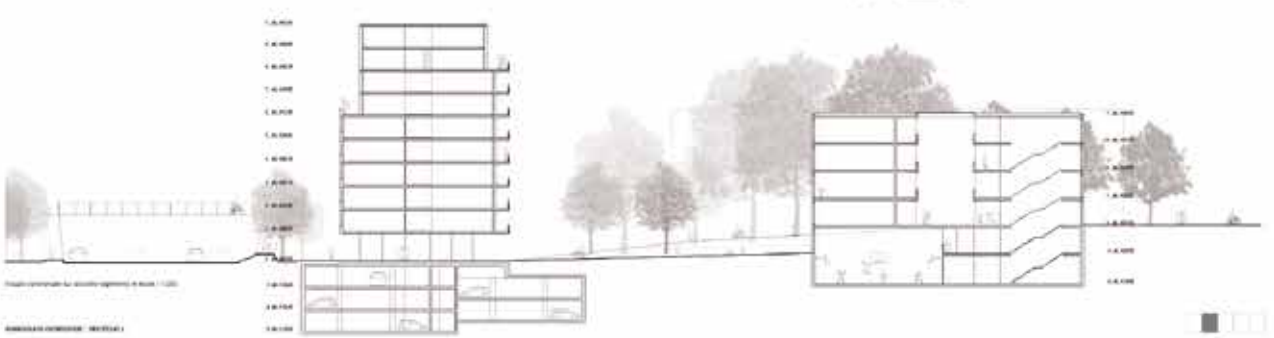
Les plans d'accès sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et convivial. Ils comprennent des zones de détente, des espaces de rencontre et des équipements communs qui favorisent le lien social entre les habitants.

MANÈGE DES ESPACES COMMUNS



Les plans d'accès sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et convivial. Ils comprennent des zones de détente, des espaces de rencontre et des équipements communs qui favorisent le lien social entre les habitants.

Plan de situation (échelle 1:500)



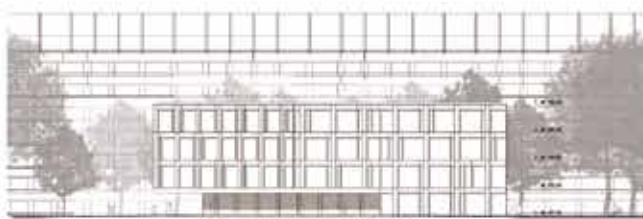
carambar



Plan de niveau 0.00



Plan de niveau +0.00



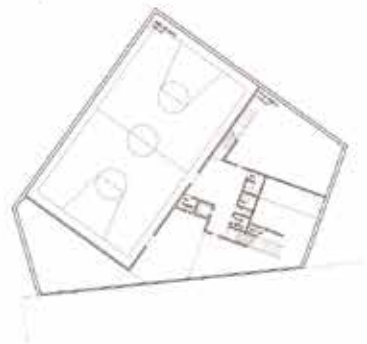
Élévation 1.00



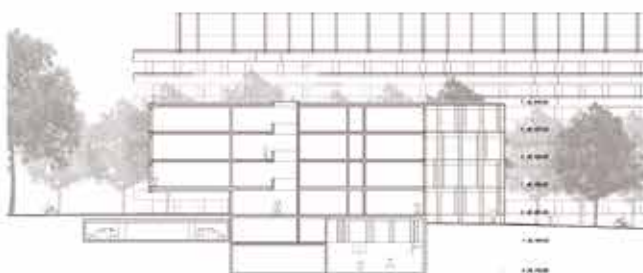
Plan de niveau +1.00



Élévation 2.00



Plan de niveau +2.00



Élévation 3.00



Intérieur - Niveau 0.00



Plan de masse 1/100



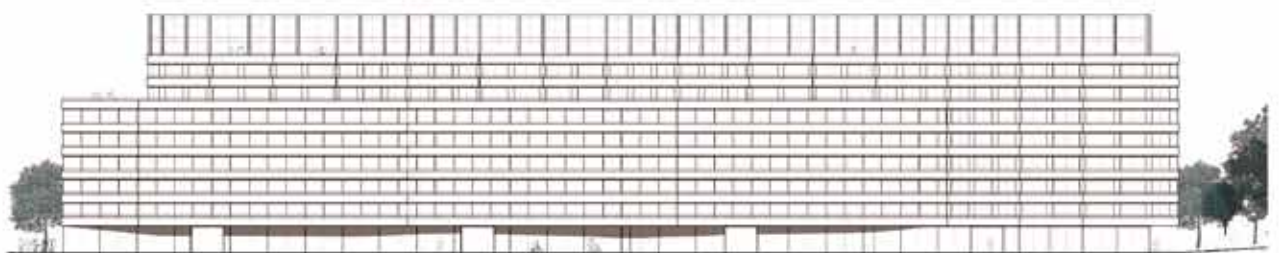
Plan de masse 2/100



Plan de masse proposé 1/100



Plan de masse proposé 2/100



Elevation 1/100

ESQUISSE CONCEPTUELLE - METRICAL

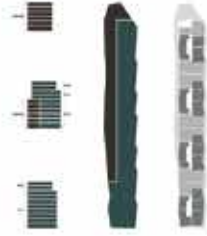


APPREHENSION

La partie supérieure du bâtiment est destinée à être utilisée par les occupants et les visiteurs. La partie inférieure est destinée à être utilisée par les occupants et les visiteurs.

APPREHENSION ÉCOLOGIQUE

Indicateur	Normative	Projet
Surface	1000 m ²	1000 m ²
CO ₂ eq/m ² /an	100	100
CO ₂ eq/m ² /an	100	100
CO ₂ eq/m ² /an	100	100
CO ₂ eq/m ² /an	100	100



PROJET PRIMAIRE : CONCEPTS ET DÉFINITION PRÉLIMINAIRE

Le projet est défini par un programme de travail qui vise à répondre à un besoin de bureaux modernes et écologiques. Les objectifs sont de concevoir un bâtiment qui soit à la fois performant, durable et agréable à vivre.

PROJET PRIMAIRE : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Le projet est défini par un programme de travail qui vise à répondre à un besoin de bureaux modernes et écologiques. Les objectifs sont de concevoir un bâtiment qui soit à la fois performant, durable et agréable à vivre.

PROJET PRIMAIRE : DÉTAILS

Les détails du projet sont définis par un programme de travail qui vise à répondre à un besoin de bureaux modernes et écologiques. Les objectifs sont de concevoir un bâtiment qui soit à la fois performant, durable et agréable à vivre.

ÉTATS D'AVANCEMENT

Le projet est défini par un programme de travail qui vise à répondre à un besoin de bureaux modernes et écologiques. Les objectifs sont de concevoir un bâtiment qui soit à la fois performant, durable et agréable à vivre.



État d'avancement 1 - Volume



État d'avancement 2 - Volume

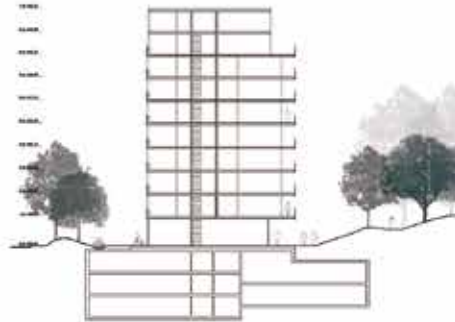


Figure 11 - Coupe



Figure 12 - Façade



Figure 13 - Façade



Figure 14 - Coupe

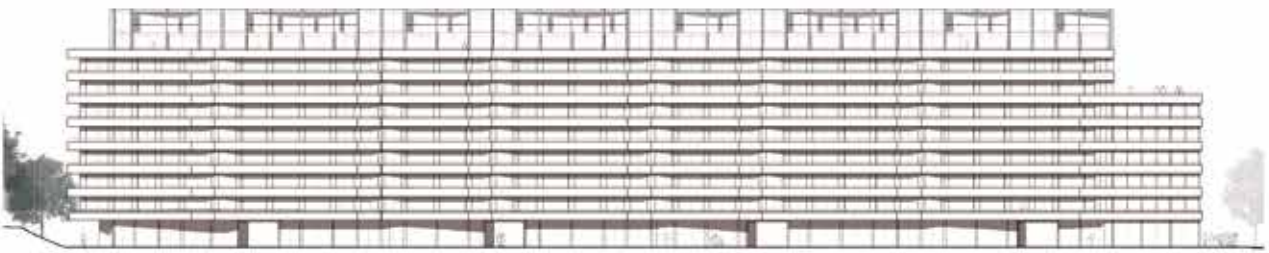
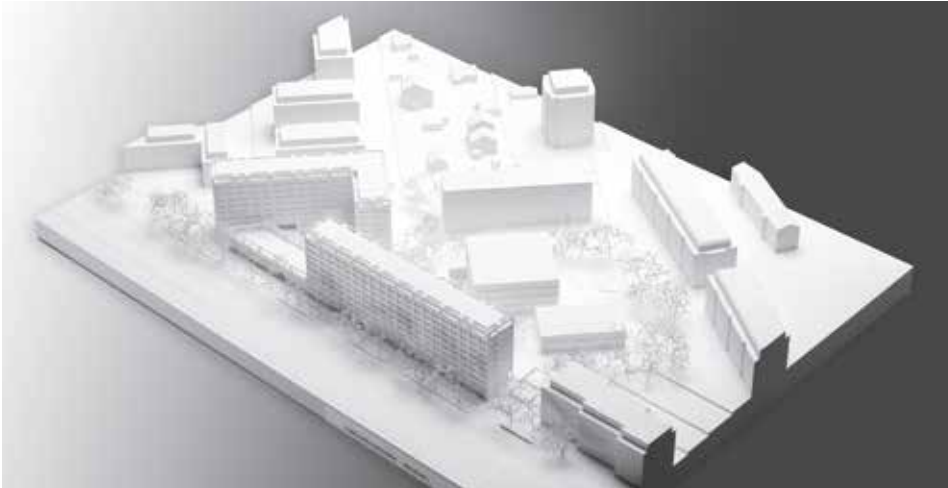


Figure 15 - Façade



4^e RANG
4^e PRIX

Projet primé



Commentaires du jury

L'implantation se fait dans un registre intéressant reconnaissant la notion d'ensemble avec un bâtiment aligné sur l'avenue de l'Ain et l'autre sur le chemin Jean-Simonet et articulé par une liaison basse. Deux escaliers à chaque extrémité du bâtiment principal assurent les passages mais pas la perméabilité.

L'introversion du bâtiment nord se fait sans prendre en compte la différence de contexte, réseaux, éléments paysagers et distances. L'espace engendré par ce geste n'est pas satisfaisant.

En fait le projet traite la grille du quartier avec habileté, mais le résultat reste abstrait.

Le projet pose un problème avec le respect de la LCI sur la limite nord avec le PLQ voisin. Il y a deux étages de trop.

Les espaces extérieurs sont plutôt discontinus et accidentés avec la création de patios et donne à l'ensemble un aspect assez dur et minéral. La végétation est très maîtrisée et confinée à des portions de territoire très dessinées. L'appropriation des espaces plantés est difficile. Le traitement sur l'avenue de l'Ain est intéressant.

Les typologies des logements sont bien maîtrisées et offrent des variétés intéressantes d'aménagement.

Le rapport relatif au traitement des questions de l'environnement et de l'énergie est insatisfaisant.

Sur le plan structurel l'ensemble est cohérent, bien que le socle et les sous-sols soient traités de manière assez peu rationnels.

L'école est composée de deux bâtiments, celui de l'école et celui des locaux parascolaires, ce qui est contraire au programme et contribue à fragmenter encore plus le territoire.

Du point de vue des maîtres des ouvrages, l'opération par phasage est envisageable sur ce projet.

Projet n° 12

TANGRAM

Bureau d'architectes

CLR architectes sa

Rue des Vieux-Grenadiers 8

1205 Genève – Suisse

Architectes-paysagistes

HEYRAUD Pascal

Faubourg de la Gare 5a

2000 Neuchâtel – Suisse

planche n°1

CONCOURS CONCORDE

tangram



01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 09 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 - 68 - 69 - 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78 - 79 - 80 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85 - 86 - 87 - 88 - 89 - 90 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95 - 96 - 97 - 98 - 99 - 100

Régénération

Le projet reconstruit l'îlot à l'échelle du quartier et abaisse les différents de gabarits. Les implantations de logements reconstituent le tissu urbain du site, offrant ainsi l'existence du quartier des résidents et de ceux de l'extérieur. Le développement compact, l'absence de projet au cœur du quartier, à l'abri des nuisances. L'usage et les logements sont répartis dans des bâtiments distincts, afin de garantir une bonne circulation des différents usages.

La cour intérieure est destinée par rapport à l'axe de l'îlot, à servir avec le passage interne. Cette cour permet un meilleur regard, comprenant commerces, activités, salle de gym, salles de jeux, de récréation et d'arts éducatifs, tous accolés par des patios qui assurent une certaine visibilité des différents usages prévus à ce nouveau quartier. Environnement voulu à la mesure de la ville, le résultat de développement est composé par le passage interne au sein de la cour, en continuité avec le passage avec plusieurs usages.

Légende

Le projet permet 725 places pour un total de 172 logements organisés dans les deux bâtiments, avec une moyenne de 26,3 m² par pièce. Il est prévu de créer une zone piétonne de régénération, incluant la possibilité de créer des espaces pour l'usage d'habitat et un grand espace public avec des larges bancs en bois et des arbres. La zone d'usage public se situe de 10 à 12 m et permet de respecter des normes strictes. Toutes les chambres sont vitrées, orientées au sud-est ouest et assurent une vue dégagée. Une cour intérieure multi-usages est prévue pour servir la zone grâce à des zones communes intégrées. Cette cour est le point de contact avec les autres bâtiments du site et est destinée à servir les besoins des habitants. L'accès au jardin intérieur, piscine, gym et activités, se fait par des escaliers extérieurs indépendants. Une salle commune est prévue à l'intérieur des logements qui propose un espace de rencontre au sein de la cour intérieure. Cette cour est destinée à servir les besoins des habitants. Les allées permettent de desservir les différents usages et offrent un couronnement au bâtiment, en étant au sein de la cour intérieure.

Activités

Le projet compte 1040 m² de commerces et activités qui se développent principalement au rez de chaussée de l'îlot de l'axe de l'îlot de l'axe de l'îlot. Ils sont organisés de façon végétalisée qui assurent un confort de service naturel. Une partie de ces activités se situe au rez de chaussée sous les escaliers, afin de servir le quartier.

Route

L'îlot est un grand îlot, composé de trois niveaux sur rez-de-chaussée. Les étages sont reliés par un grand axe central, autour duquel s'organisent les zones de cour. Les courtes sont réalisées, ils offrent des espaces visuels et un environnement vert. La salle gym est située dans les niveaux inférieurs, accolés par un grand patio. Elle est accessible directement depuis le rez de chaussée de l'îlot, mais aussi par une passerelle indépendante permettant son utilisation au sein des autres niveaux.

Le bâtiment principal regroupe dans un seul bâtiment les salles d'activités au 1^{er} étage, et le rez de chaussée est relié avec les autres bâtiments, notamment par une passerelle et un usage partagé dans le quartier. Les différents usages sont organisés de façon à offrir un environnement agréable. Les différents usages sont organisés de façon à offrir un environnement agréable. Les différents usages sont organisés de façon à offrir un environnement agréable.

Parking

Le parking est situé au rez de chaussée, avec un accès au rez de chaussée. Il est composé de 116 places et 17 places motorisées et dispose de son propre accès. Un parking vert sécurisé de 100 m² est prévu proche de l'îlot.

Clôture

Les différents usages sont organisés de façon à offrir un environnement agréable. Les différents usages sont organisés de façon à offrir un environnement agréable. Les différents usages sont organisés de façon à offrir un environnement agréable.

Structure

La structure est composée de trois niveaux inférieurs et d'un étage au rez de chaussée. La structure est reliée à l'axe de l'îlot et à l'axe de l'îlot. Les courtes sont réalisées, ils offrent des espaces visuels et un environnement vert. La salle gym est située dans les niveaux inférieurs, accolés par un grand patio. Elle est accessible directement depuis le rez de chaussée de l'îlot, mais aussi par une passerelle indépendante permettant son utilisation au sein des autres niveaux.

Concept CVSE

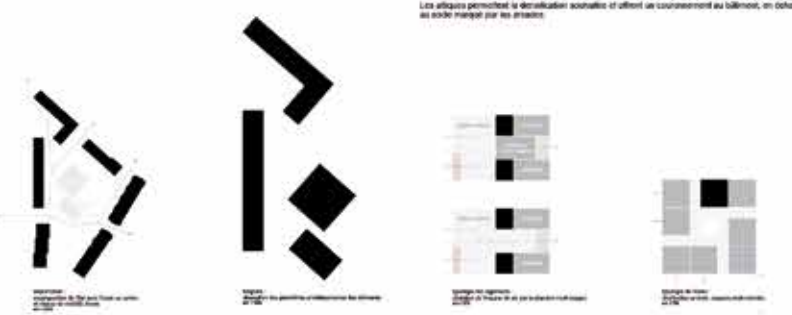
Un bon coefficient de confort et un développement durable sont les objectifs du projet. Le projet est basé sur les principes de développement durable. Les différents usages sont organisés de façon à offrir un environnement agréable. Les différents usages sont organisés de façon à offrir un environnement agréable.

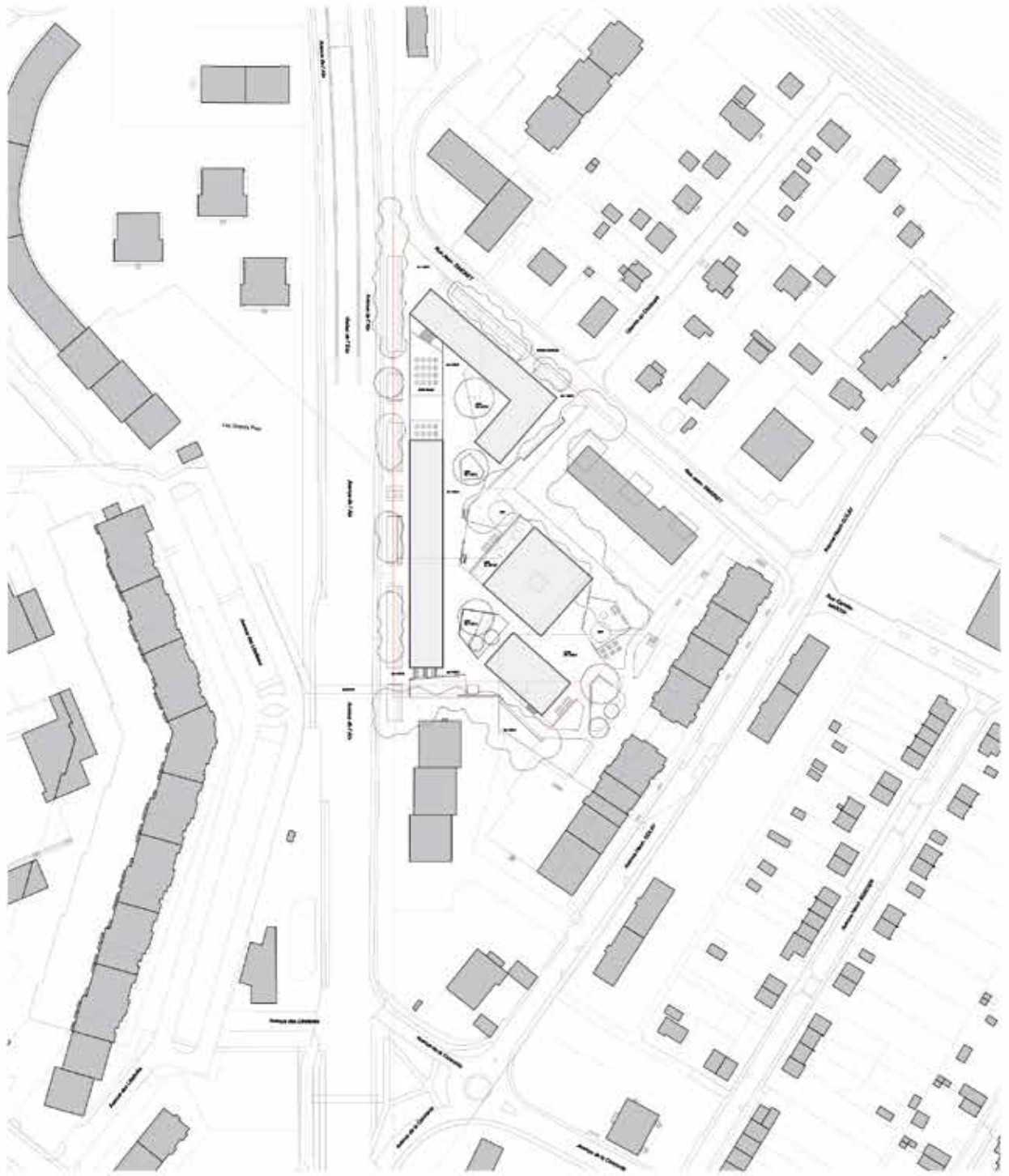
Développement durable et économie

Le projet a été conçu dans une philosophie de développement durable par sa forme compacte, la qualité de son environnement et la réduction de ses émissions carbone. Tous les locaux sont conçus pour être durables, y compris les cages d'escaliers. L'implantation des bâtiments est conçue pour être durable, y compris les cages d'escaliers. L'implantation des bâtiments est conçue pour être durable, y compris les cages d'escaliers.

Aménagements extérieurs

À l'échelle du quartier, l'implantation des bâtiments est conçue pour être durable, y compris les cages d'escaliers. L'implantation des bâtiments est conçue pour être durable, y compris les cages d'escaliers. L'implantation des bâtiments est conçue pour être durable, y compris les cages d'escaliers.

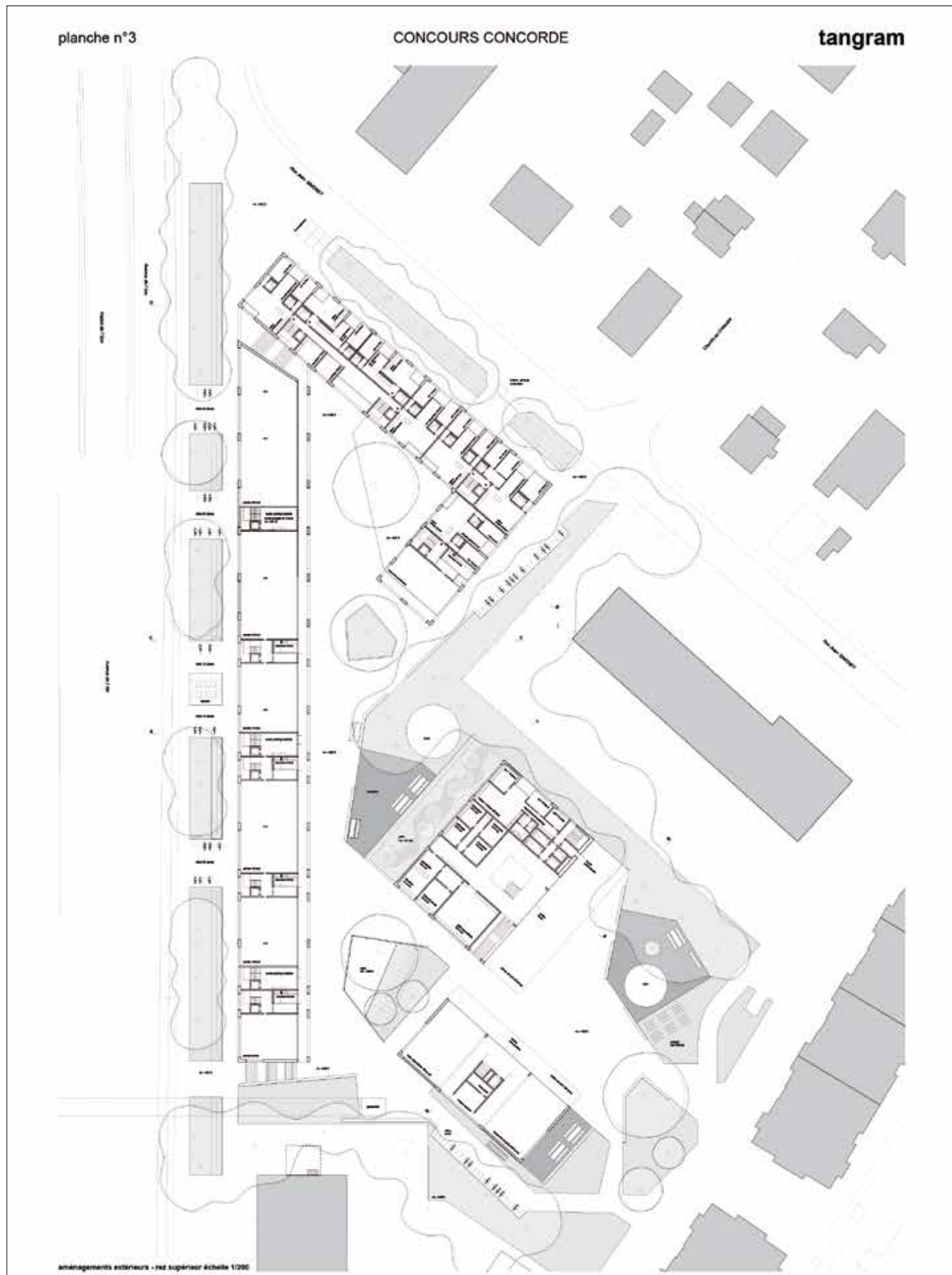




plan de situation - échelle 1/500

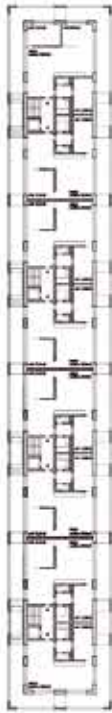


PROJET D'AMÉNAGEMENT - JANVIER 2008





Plan type 1.1 (100m²)
100 m²



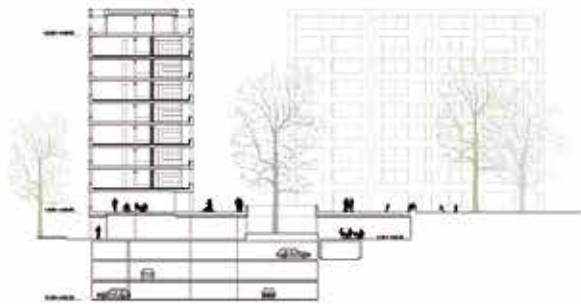
Plan 1.2 (100m²)
100 m²



Plan type 1.3 (200m²)
200 m²



Plan 1.4 (200m²)
200 m²



coupe 1.1



coupe 1.2



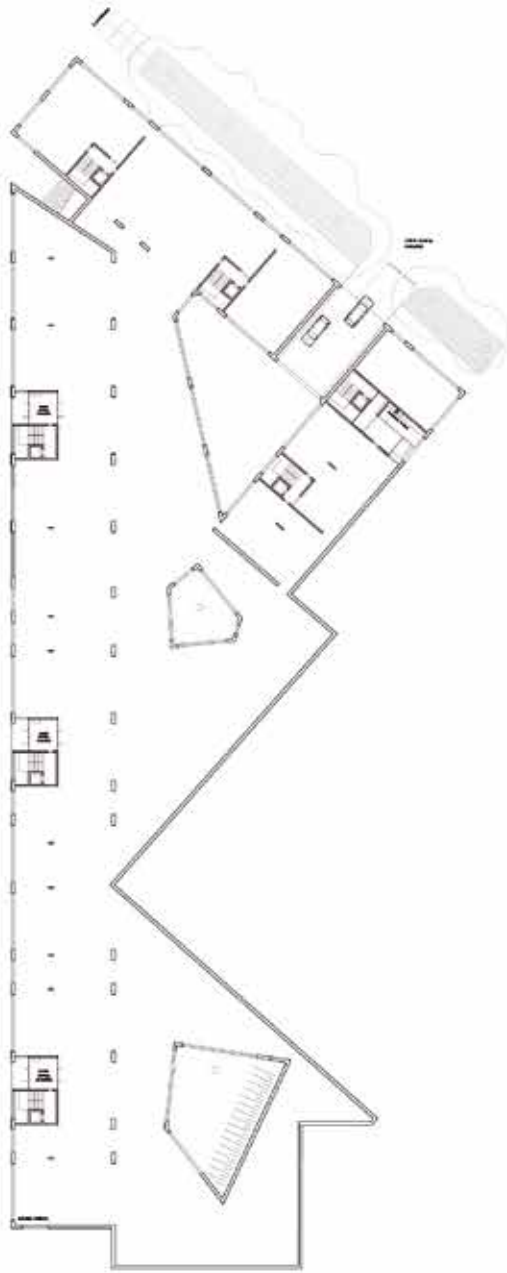
façade nord



planche n°6

CONCOURS CONCORDE

tangram



rez-de-sous parking (MAPP) 2011

parking



rez-de-sous parking (MAPP) 2011



rez-de-sous parking (MAPP) 2011

plans parking / rez inférieur activités échelle 1/200



4^e RANG
4^e PRIX

Projet primé



Projet n° 05
FACE ET DOS

Bureau d'architectes
BURGOS & GARRIDO
arquitectos asociados
Madrid – Espagne

Architectes-paysagistes
RODRIGUEZ & ORIOL
architecturelandscape
Madrid – Espagne



QUARTIER DE LA CONCORDE Secteur L

FACE ET DOS 1/6

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE SÉLECTIVE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, DE SURFACES D'ACTIVITÉS, D'UN PARKING ET D'UN GROUPE SCOLAIRE DE 16 CLASSES



Vue de l'avenue de la Mar



Intégration urbaine

Le projet s'intègre dans le tissu urbain existant et contribue à la revitalisation du quartier de la Concorde.

- Définir le quartier existant de manière historique et actuelle.
- Définir les zones d'intégration et les zones de développement.
- Définir le caractère architectural et paysager du quartier.
- Définir les zones de développement.
- Définir le rôle social et culturel.
- Définir le rôle social et culturel.

Nouvel "approche à la problématique"

Le projet propose une nouvelle approche à la problématique de l'habitat et de l'usage des espaces publics.

Le projet propose une nouvelle approche à la problématique de l'habitat et de l'usage des espaces publics.

Morphologie en "patino", espaces publics défectifs

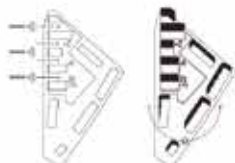
Le projet propose une nouvelle approche à la problématique de l'habitat et de l'usage des espaces publics.

Barré et Tour

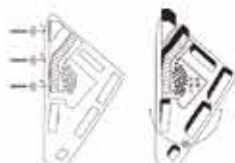
Le projet propose une nouvelle approche à la problématique de l'habitat et de l'usage des espaces publics.



Vue Aérienne du Quartier de la Concorde



Morphologie en "patino"



Barré et Tour



Vue de la Rue de la Concorde

Qualité urbanistique et paysagère.

La conception de l'urbanisme, l'opération architecturale, le projet de paysage ont une portée globale et sont liés. Ils sont conçus ensemble, de manière à ce que le quartier soit un véritable lieu de vie, un lieu de rencontre et de partage. Ils sont conçus ensemble, de manière à ce que le quartier soit un véritable lieu de vie, un lieu de rencontre et de partage. Ils sont conçus ensemble, de manière à ce que le quartier soit un véritable lieu de vie, un lieu de rencontre et de partage.

Le projet de paysage vise à créer un cadre de vie agréable et sûr, à favoriser la mixité sociale et à améliorer la qualité de l'environnement. Il s'agit de concevoir un quartier qui soit un véritable lieu de vie, un lieu de rencontre et de partage. Il s'agit de concevoir un quartier qui soit un véritable lieu de vie, un lieu de rencontre et de partage.

Un paysage caractérisé

Le projet de paysage vise à créer un cadre de vie agréable et sûr, à favoriser la mixité sociale et à améliorer la qualité de l'environnement. Il s'agit de concevoir un quartier qui soit un véritable lieu de vie, un lieu de rencontre et de partage. Il s'agit de concevoir un quartier qui soit un véritable lieu de vie, un lieu de rencontre et de partage.



Gestion de l'eau de pluie

Le quartier est conçu pour favoriser la gestion de l'eau de pluie. Les toitures sont conçues pour collecter l'eau de pluie, qui est stockée dans des réservoirs souterrains. Cette eau est utilisée pour l'arrosage des espaces verts et pour les toilettes sèches.

Vélos et mobilité douce

Le quartier est conçu pour favoriser la mobilité douce. Des pistes cyclables sont prévues à l'intérieur du quartier et le long des rues principales. Des espaces de stationnement à vélo sont également prévus.

Commerce et activités

Le quartier est conçu pour favoriser le commerce et les activités. Des espaces de commerce sont prévus à l'intérieur du quartier et le long des rues principales. Des espaces de loisirs et de détente sont également prévus.

QUARTIER DE LA CONCORDE Secteur L

FACE ET DOS 4/6

CONCOURE DE PROJET D'ARCHITECTURE A UN REGRE EN PROCEDURE SELECTIVE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, DE SURFACES D'ACTIVITES, D'UN PARKING ET D'UN GROUPE SCOLAIRE DE 16 CLASSES

0 pièces
 1 pièce
 2 pièces
 3 pièces
 4 pièces
 5.5 pièces
 2 pièces
 5.5 pièces

SECTION : COORDONNEES : 010000
 COORDONNEES : 010000
 COORDONNEES : 010000
 COORDONNEES : 010000
 COORDONNEES : 010000
 COORDONNEES : 010000
 COORDONNEES : 010000
 COORDONNEES : 010000
 COORDONNEES : 010000
 COORDONNEES : 010000

2+1
 2+2
 3+1
 3+2
 4+1
 4+2
 5+1
 5+2

2+1
 2+2
 3+1
 3+2
 4+1
 4+2
 5+1
 5+2

2+1
 2+2
 3+1
 3+2
 4+1
 4+2
 5+1
 5+2

Page type "Tour" 1/100
 1. Logements
 2. Activités
 3. Parking
 4. Ecole

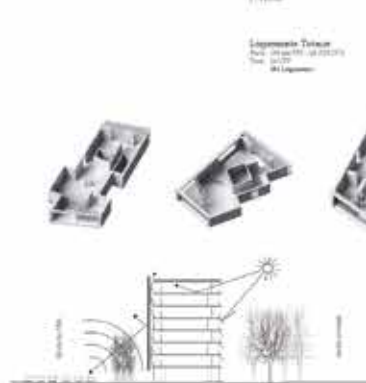
Page type "Borne" 1/100
 1. Borne / Borne à passer / Colonne
 2. Escalier
 3. Remplacement escalier
 4. Loggia
 5. Courbe protection

Logements bien orientés
 Tous les logements sont bien orientés (SUD-OU-EST) pour bénéficier d'un maximum de lumière naturelle et de chaleur solaire. Les logements sont bien orientés (SUD-OU-EST) pour bénéficier d'un maximum de lumière naturelle et de chaleur solaire. Les logements sont bien orientés (SUD-OU-EST) pour bénéficier d'un maximum de lumière naturelle et de chaleur solaire.

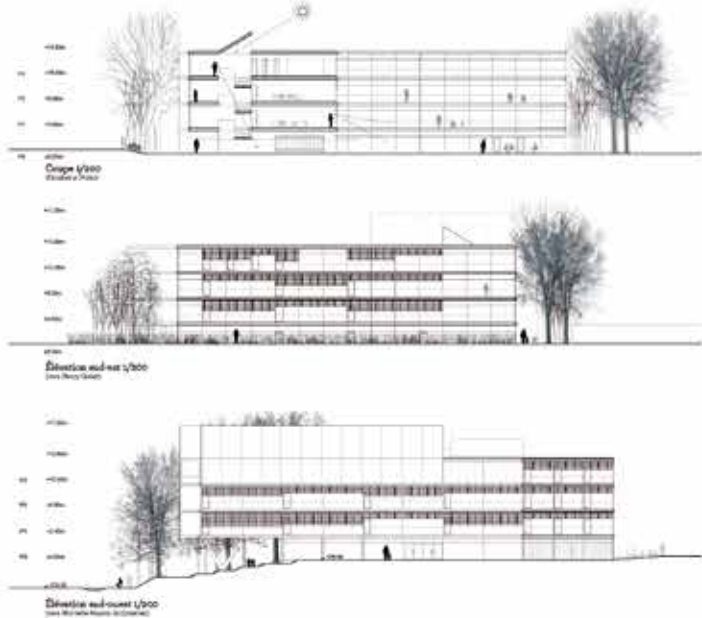
Diversité typologique et dimensionnelle maximale
 La proposition d'un mixte typologique des logements est destinée à offrir une diversité maximale en matière de typologie et de dimensionnement. Les logements sont bien orientés (SUD-OU-EST) pour bénéficier d'un maximum de lumière naturelle et de chaleur solaire.

Façades épaisses / Loggia et galerie
 Tous les logements disposent d'une façade épaisse (1.20m) et d'une loggia ou d'une galerie extérieure. Les logements sont bien orientés (SUD-OU-EST) pour bénéficier d'un maximum de lumière naturelle et de chaleur solaire.

Protection acoustique
 La protection acoustique est assurée par une double vitrage acoustique et par une isolation phonique renforcée. Les logements sont bien orientés (SUD-OU-EST) pour bénéficier d'un maximum de lumière naturelle et de chaleur solaire.



CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE SÉLECTIVE POUR LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS, DE SURFACES D'ACTIVITÉS, D'UN PARKING ET D'UN GROUPE SCOLAIRE DE 16 CLASSES



École, isolée du bruit et compacte
 L'école est isolée du bruit et compacte. Elle est située dans le secteur L du quartier de la Concorde. Elle est conçue pour accueillir 16 classes. Elle est conçue pour être compacte et isolée du bruit. Elle est conçue pour être compacte et isolée du bruit.

Accès sous les arbres
 L'accès à l'école est situé sous les arbres. Il est conçu pour être accessible et sécurisé. Il est conçu pour être accessible et sécurisé.

Moins occupation au rez-de-chaussée
 L'occupation au rez-de-chaussée est réduite. Elle est conçue pour être compacte et isolée du bruit. Elle est conçue pour être compacte et isolée du bruit.

Rez-de-chaussée, ouvert et transparent
 Le rez-de-chaussée est ouvert et transparent. Il est conçu pour être accessible et sécurisé. Il est conçu pour être accessible et sécurisé.

Étages type
 Les étages sont conçus pour être compacte et isolée du bruit. Ils sont conçus pour être compacte et isolée du bruit.

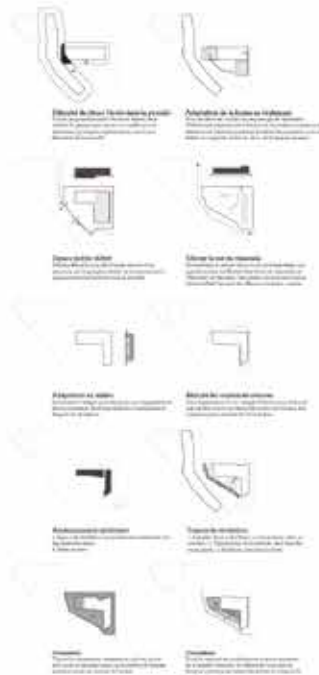
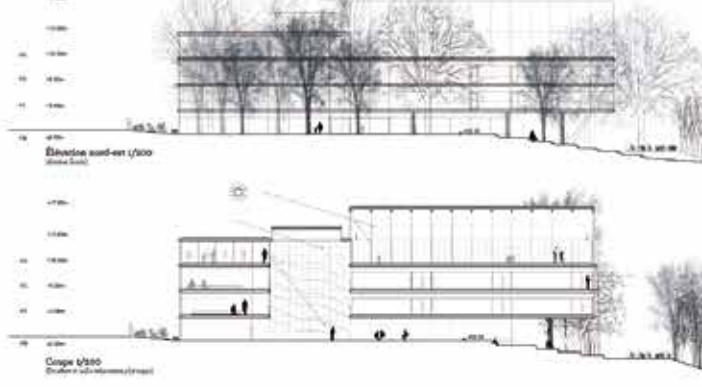
Système structurel, sauve le parking existant
 Le système structurel est conçu pour sauve le parking existant. Il est conçu pour être compacte et isolée du bruit. Il est conçu pour être compacte et isolée du bruit.

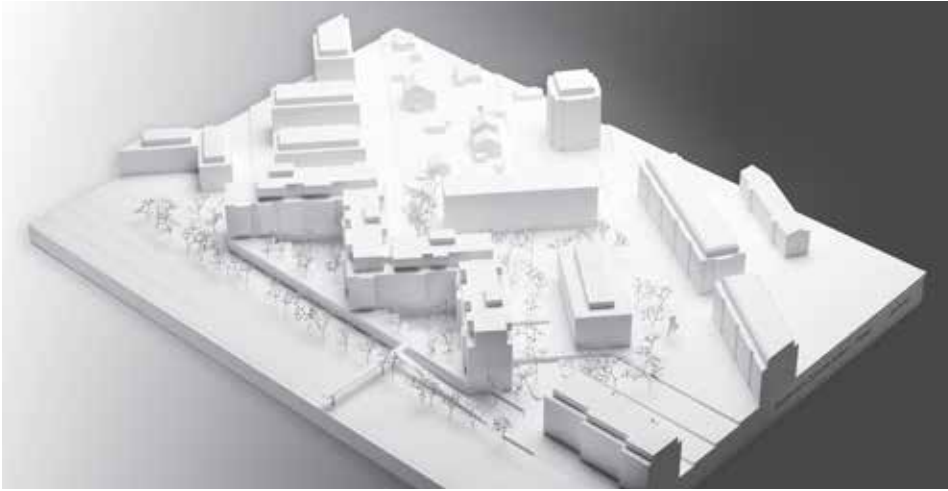
Près de l'école
 Le projet est situé près de l'école. Il est conçu pour être compacte et isolée du bruit. Il est conçu pour être compacte et isolée du bruit.

Une logique constructive économique et soutenable
 Le projet est conçu avec une logique constructive économique et soutenable. Il est conçu pour être compacte et isolée du bruit. Il est conçu pour être compacte et isolée du bruit.

Des espaces publics et des espaces privés
 Le projet est conçu avec des espaces publics et des espaces privés. Il est conçu pour être compacte et isolée du bruit. Il est conçu pour être compacte et isolée du bruit.

Collaborer avec les habitants
 Le projet est conçu en collaboration avec les habitants. Il est conçu pour être compacte et isolée du bruit. Il est conçu pour être compacte et isolée du bruit.





Projet n° 06
GET LUCKY!

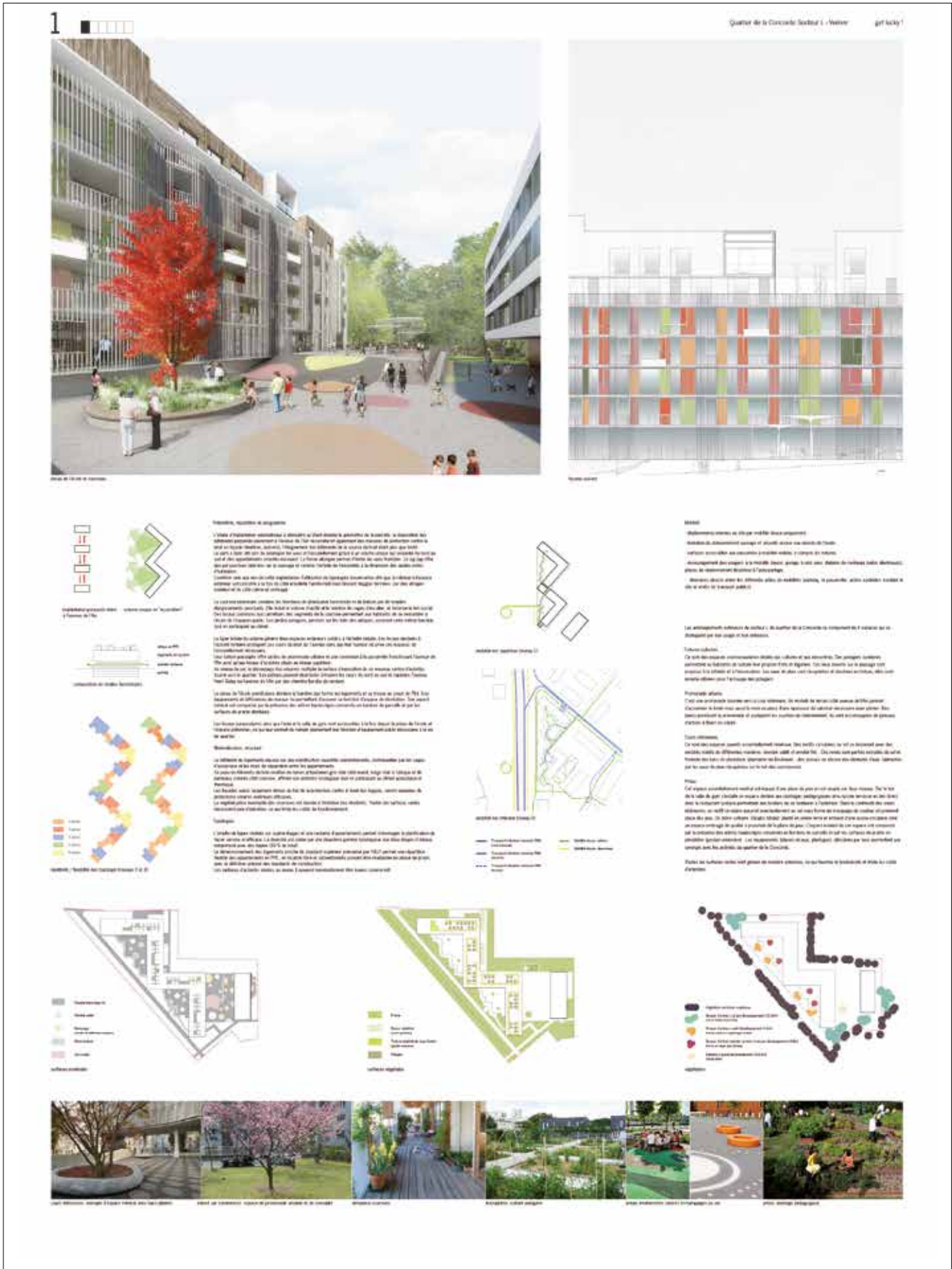
Bureau d'architectes
BAUZEIT architekten
gmbh

Bienne – Suisse

Architectes-paysagistes
HUSLER & Associés sarl

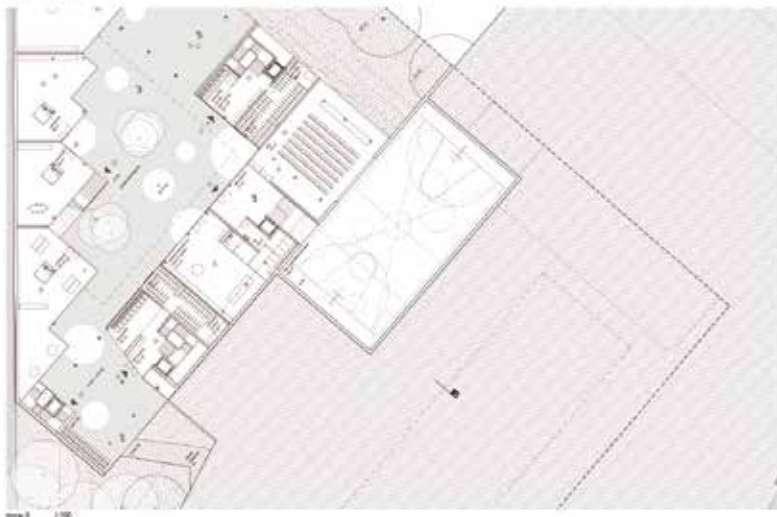
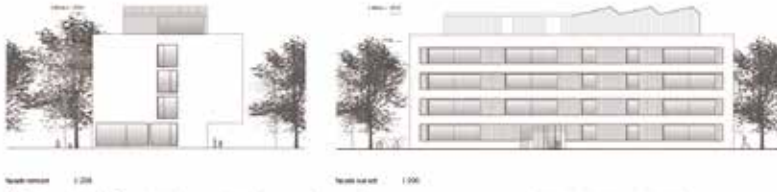
Lausanne – Suisse

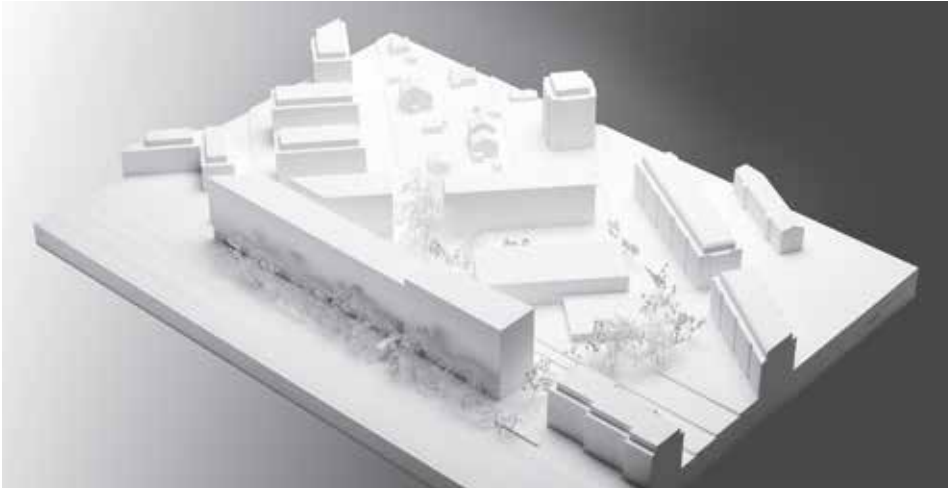






5 





Projet n° 10
O1 SOLE MIO

Bureau d'architectes
AS.DZ.Architecture SA
Carouge – Suisse

Architectes-paysagistes
GILBERT HENCHOZ
Architectes Paysagistes
Associés sa
Chêne-Bougeries – Suisse



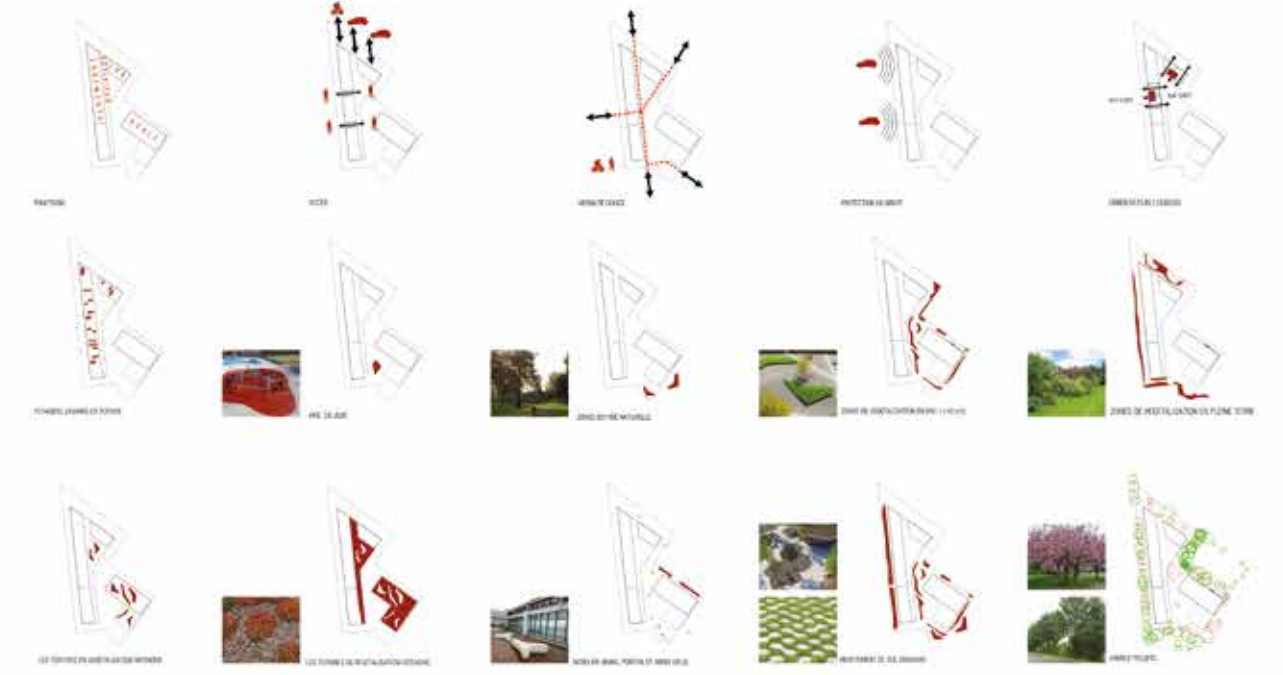
Concours Concorde secteur L_ o¹ sole mio

Contexte

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un concours d'architecture pour la construction d'un immeuble de bureaux de 10 étages situés au carrefour de la rue de la République et de la rue de la Liberté à Genève. Le terrain est situé dans un quartier d'habitat ancien, caractérisé par une typologie bâtie traditionnelle et une densité élevée. Le projet doit répondre à des exigences de qualité architecturale et paysagère, tout en intégrant les contraintes de densité et de hauteur imposées par le règlement d'urbanisme en vigueur.

Le terrain est situé dans un quartier d'habitat ancien, caractérisé par une typologie bâtie traditionnelle et une densité élevée. Le projet doit répondre à des exigences de qualité architecturale et paysagère, tout en intégrant les contraintes de densité et de hauteur imposées par le règlement d'urbanisme en vigueur.

Le projet doit répondre à des exigences de qualité architecturale et paysagère, tout en intégrant les contraintes de densité et de hauteur imposées par le règlement d'urbanisme en vigueur.



Proposition de design global

Le projet propose un design global qui s'inscrit dans le cadre d'un concours d'architecture pour la construction d'un immeuble de bureaux de 10 étages situés au carrefour de la rue de la République et de la rue de la Liberté à Genève. Le terrain est situé dans un quartier d'habitat ancien, caractérisé par une typologie bâtie traditionnelle et une densité élevée. Le projet doit répondre à des exigences de qualité architecturale et paysagère, tout en intégrant les contraintes de densité et de hauteur imposées par le règlement d'urbanisme en vigueur.

Le projet propose un design global qui s'inscrit dans le cadre d'un concours d'architecture pour la construction d'un immeuble de bureaux de 10 étages situés au carrefour de la rue de la République et de la rue de la Liberté à Genève. Le terrain est situé dans un quartier d'habitat ancien, caractérisé par une typologie bâtie traditionnelle et une densité élevée. Le projet doit répondre à des exigences de qualité architecturale et paysagère, tout en intégrant les contraintes de densité et de hauteur imposées par le règlement d'urbanisme en vigueur.

Le projet propose un design global qui s'inscrit dans le cadre d'un concours d'architecture pour la construction d'un immeuble de bureaux de 10 étages situés au carrefour de la rue de la République et de la rue de la Liberté à Genève. Le terrain est situé dans un quartier d'habitat ancien, caractérisé par une typologie bâtie traditionnelle et une densité élevée. Le projet doit répondre à des exigences de qualité architecturale et paysagère, tout en intégrant les contraintes de densité et de hauteur imposées par le règlement d'urbanisme en vigueur.

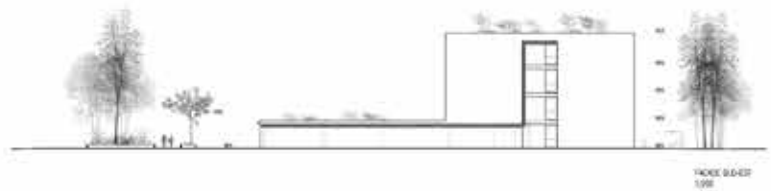


Site

Le site est une parcelle d'importance majeure en raison de sa situation au sein du quartier de la Concorde, secteur L, à l'ouest de la ville de Vernier. Le terrain est plat et offre une vue dégagée sur le lac Léman et les montagnes de la région. Le site est entouré par des zones résidentielles et commerciales, ce qui nécessite une architecture qui s'intègre harmonieusement à l'environnement urbain existant.

Le projet de construction de cet immeuble de bureaux et résidentiel vise à créer un espace de travail moderne et agréable, tout en offrant des logements de qualité. L'architecture doit refléter les valeurs de durabilité et de responsabilité sociale, tout en respectant les normes de construction locales et nationales.

Le projet de construction de cet immeuble de bureaux et résidentiel vise à créer un espace de travail moderne et agréable, tout en offrant des logements de qualité. L'architecture doit refléter les valeurs de durabilité et de responsabilité sociale, tout en respectant les normes de construction locales et nationales.





Projet n° 11
PIM'S OPAM

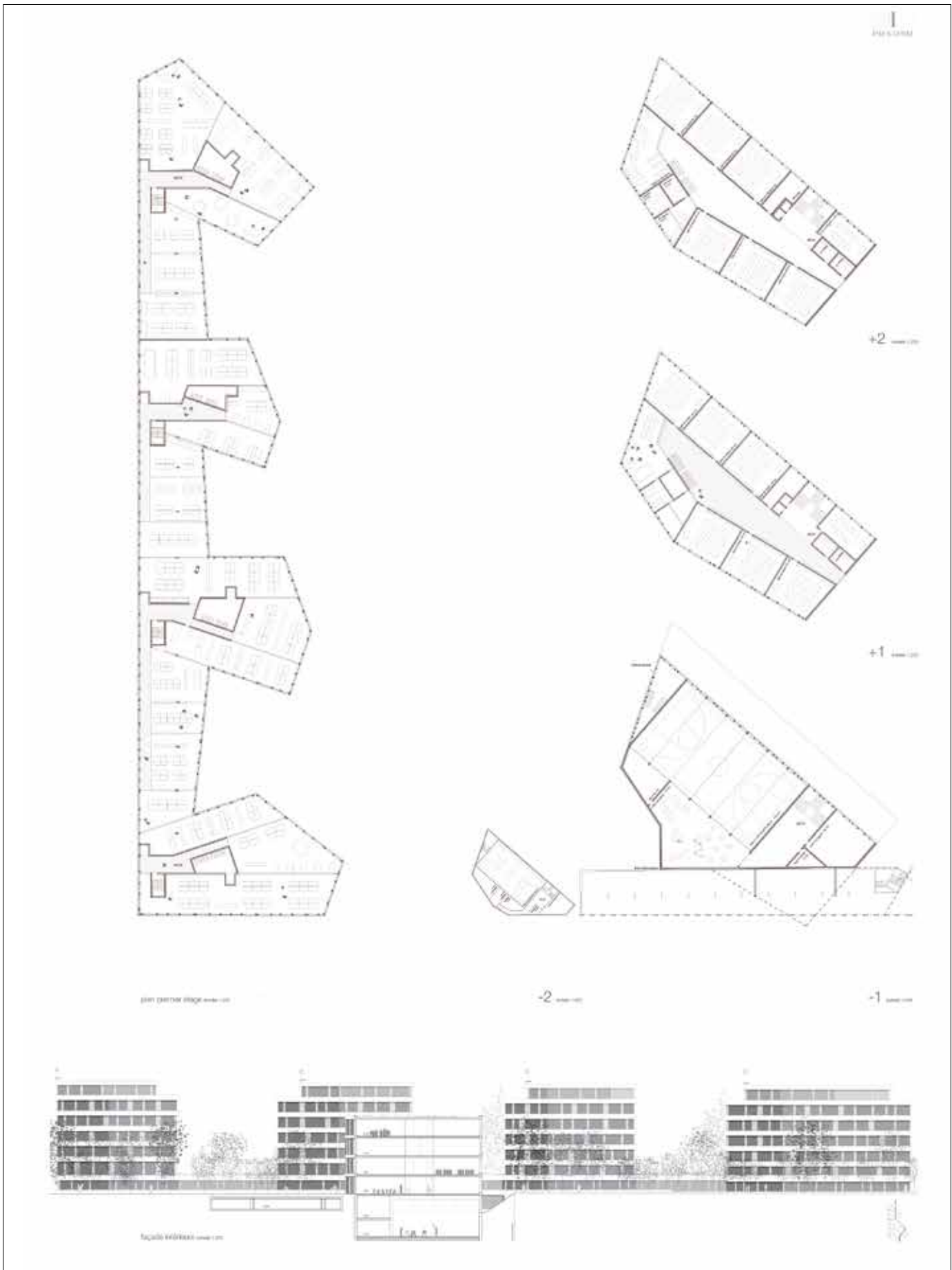
Bureau d'architectes
MEIER + associés sa
Genève – Suisse

Architectes-paysagistes
TERRITOIRES Landscapes
architects
Paris / Besançon – France











bâtiment D - PPC/20.00



bâtiment C - LJP



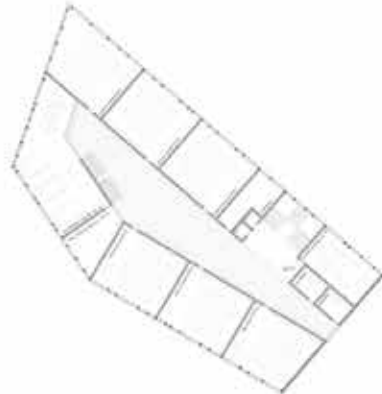
bâtiment E - PPC/20.00



bâtiment B - LJP



bâtiment A - PPC/20.00



dehors sur le parc www.ve



couloir arboré - veranda www.ve



projet de société - grande terrasse www.ve



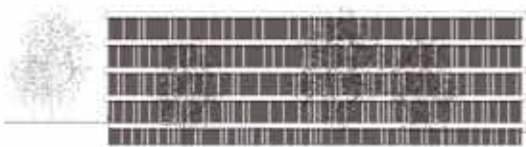
loges et appart d'angle sur les pentes www.ve



espace vert sur bâtiment A www.ve

plan type étage +2 à +6

plan +3 étage isolé



GROUP D-E





Projet n° 01

56493123

Bureaux d'architectes

CINO ZUCCHI Architetti

Milan – Italie

-SCAPE

Rome – Italie

Architectes-paysagistes

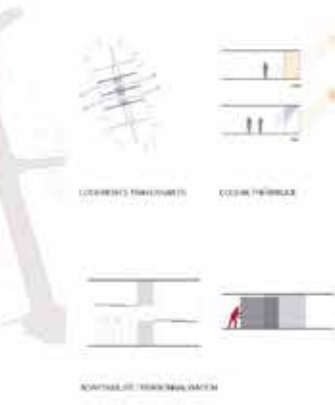
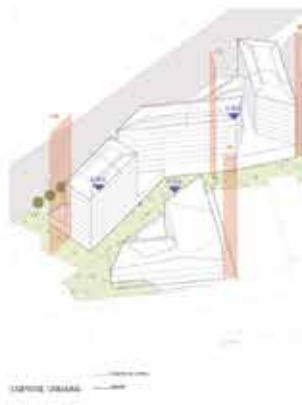
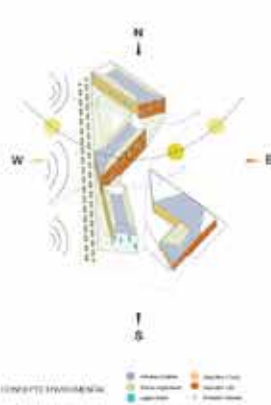
ANTONIO STIGNANI

Ravenne – Italie

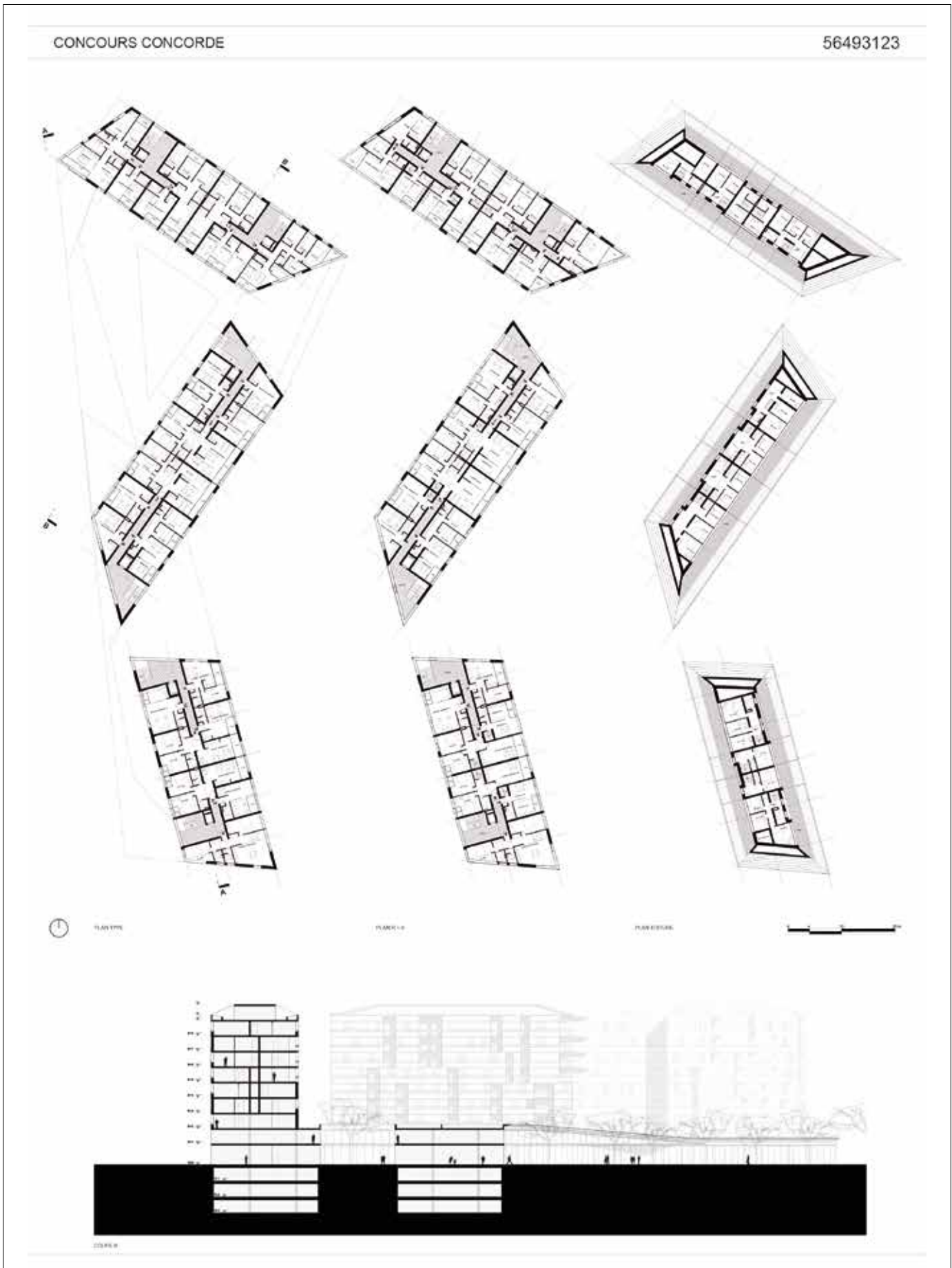


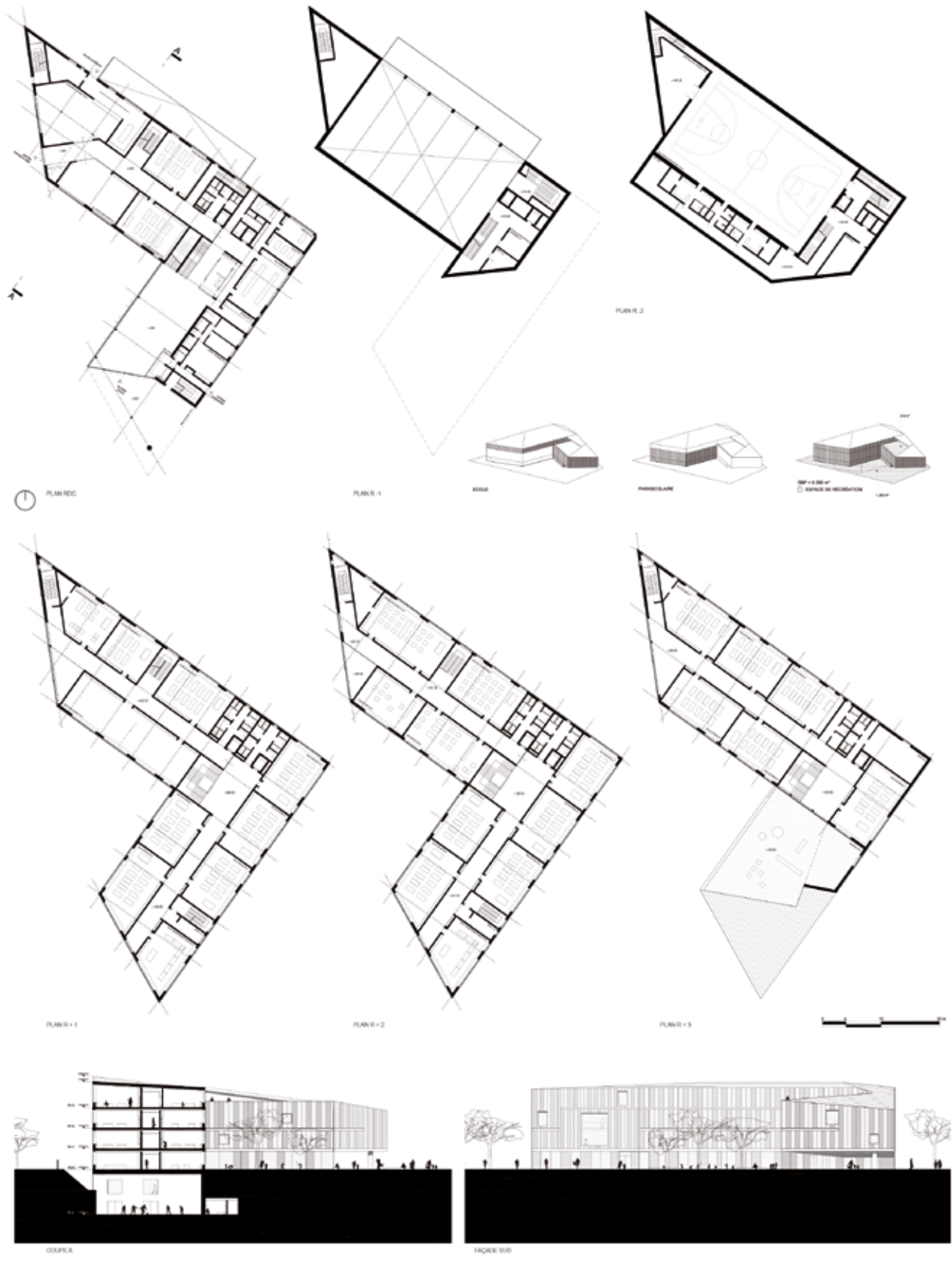
CONCOURS CONCORDE

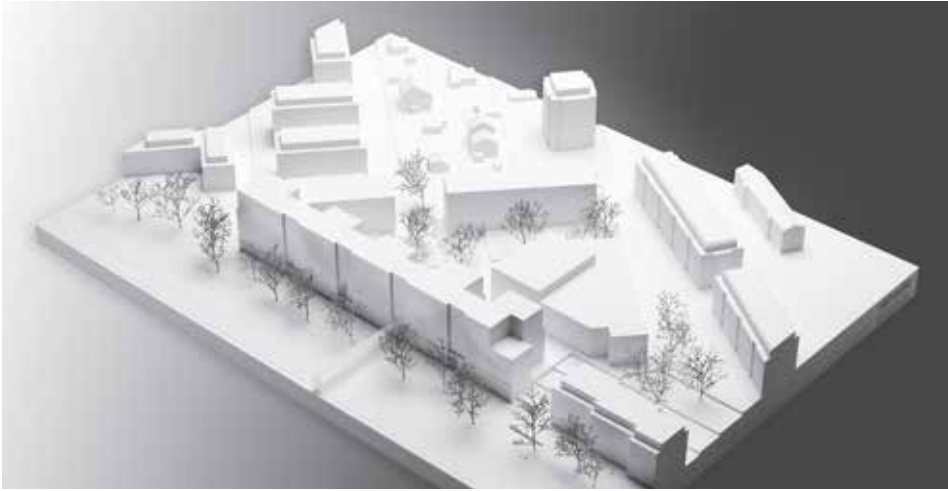
56493123











Projet n° 02
ALPHAVILLE

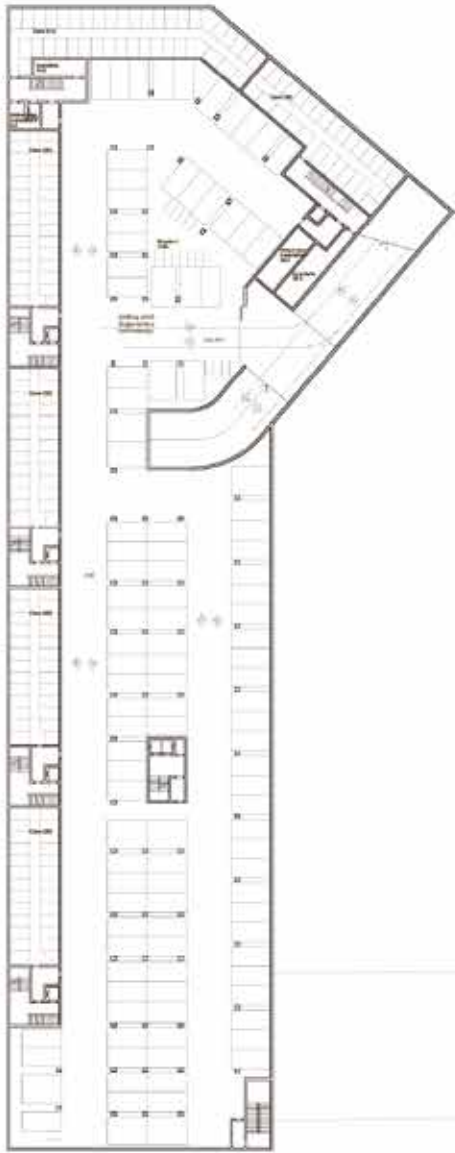
Bureau d'architectes
VON BALLMOOS
KRUCKER Architekten ag
Zurich – Suisse

Architectes-paysagistes
SCHWEINGRUBER
ZULAUF d'Architecture
paysagère
Zurich – Suisse



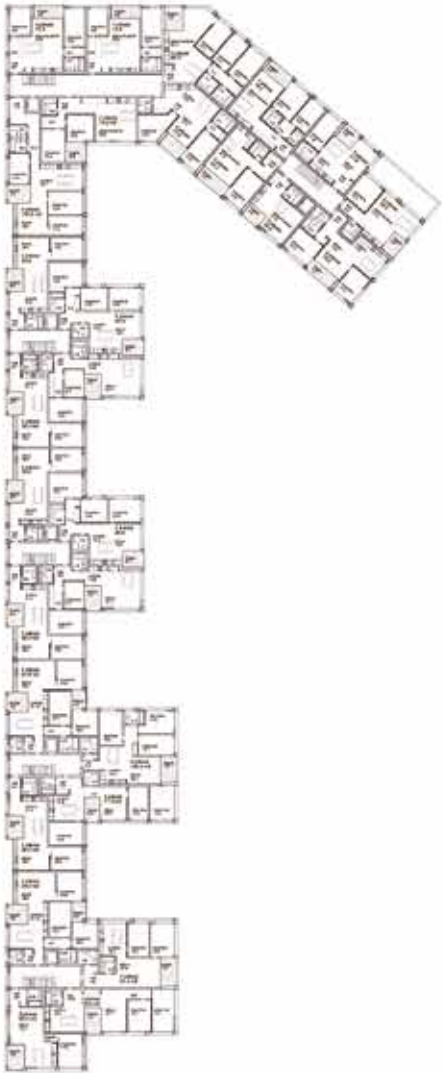


Plan de situation - 1:2000
© 2014 Alphaville SA

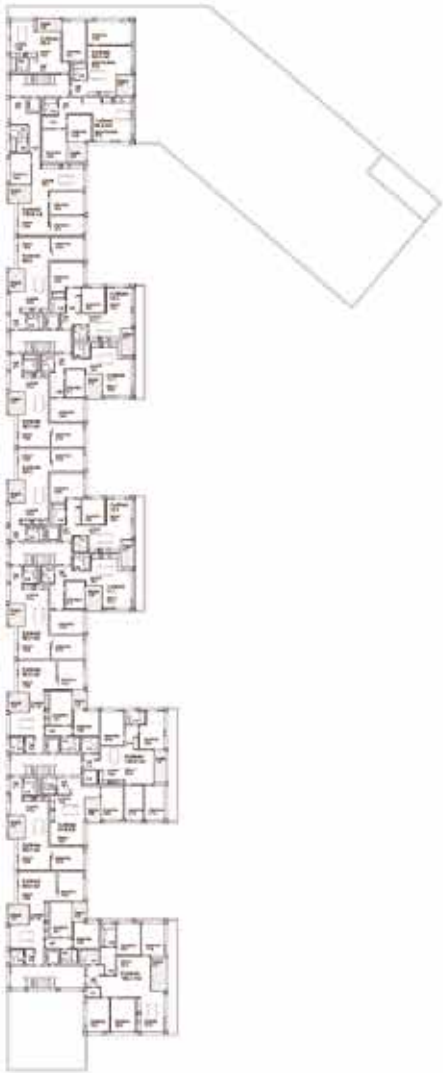


Plan de situation - 1:500
© 2014 Alphaville SA





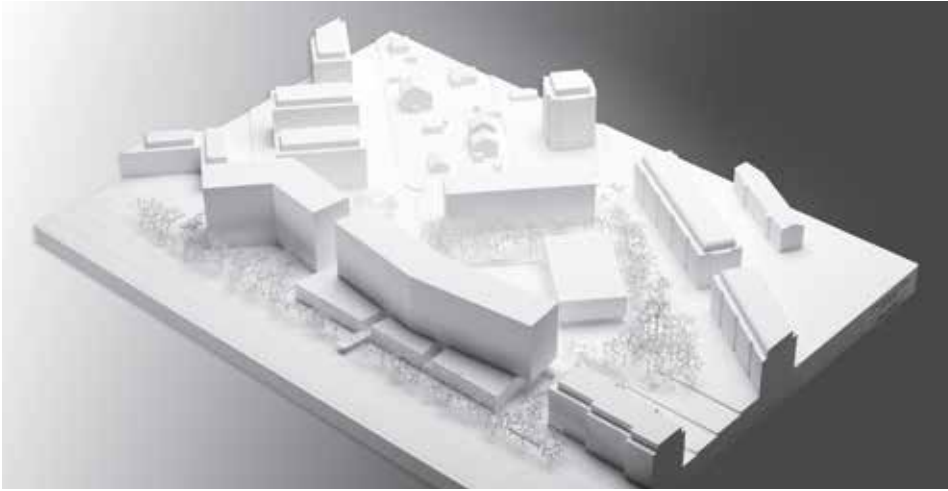
Plan de l'étage 1



Plan de l'étage 2



Élévation de l'étage 1



Projet n° 03
BRIN D'HERBE

Bureaux d'architectes
Atelier d'architecture
BRODBECK-ROULET sa

Carouge – Suisse

BR AA – Architectes
associés sa

Carouge – Suisse

Architectes-paysagistes
IN SITU sa

Montreux – Suisse



CONCOURS CONCORDE - SECTEUR I

«BRIN D'HERBE» #1



Le projet «Brin d'Herbe» s'inscrit dans un contexte urbain et environnemental complexe. L'objectif est de créer un cadre de vie agréable et durable, en intégrant des espaces verts et des équipements publics de qualité. Le projet est conçu pour répondre aux besoins de la population locale, tout en respectant les principes de développement durable.

Morphologie urbaine



Scéma des espaces urbains



Plan d'orientation

Le plan d'orientation définit les axes principaux de circulation et les zones d'activités. Il vise à faciliter l'accès aux services et équipements publics, tout en favorisant la mixité fonctionnelle et la qualité de l'environnement urbain.

Vue d'un espace pour



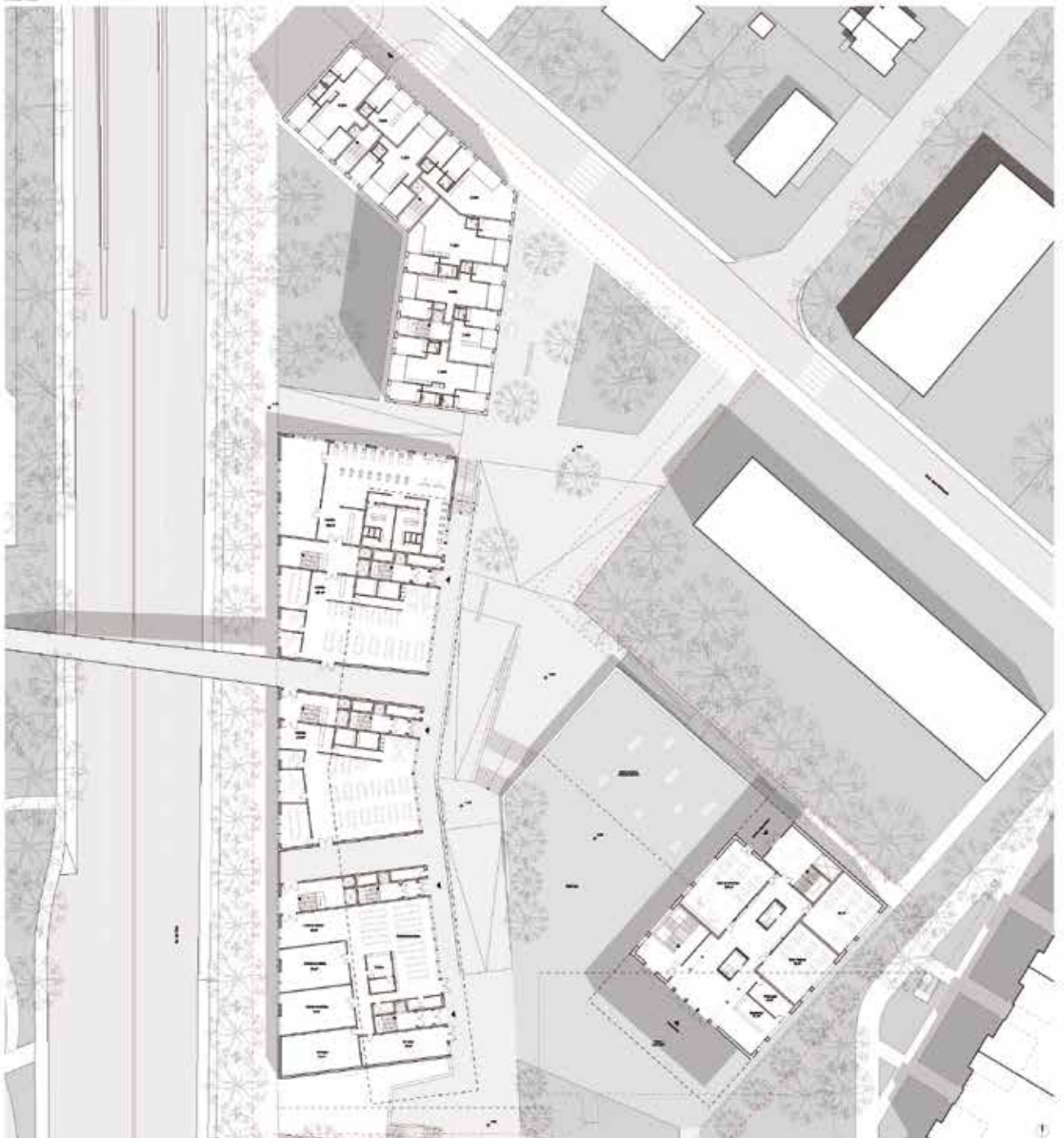
Scéma des principes typologiques

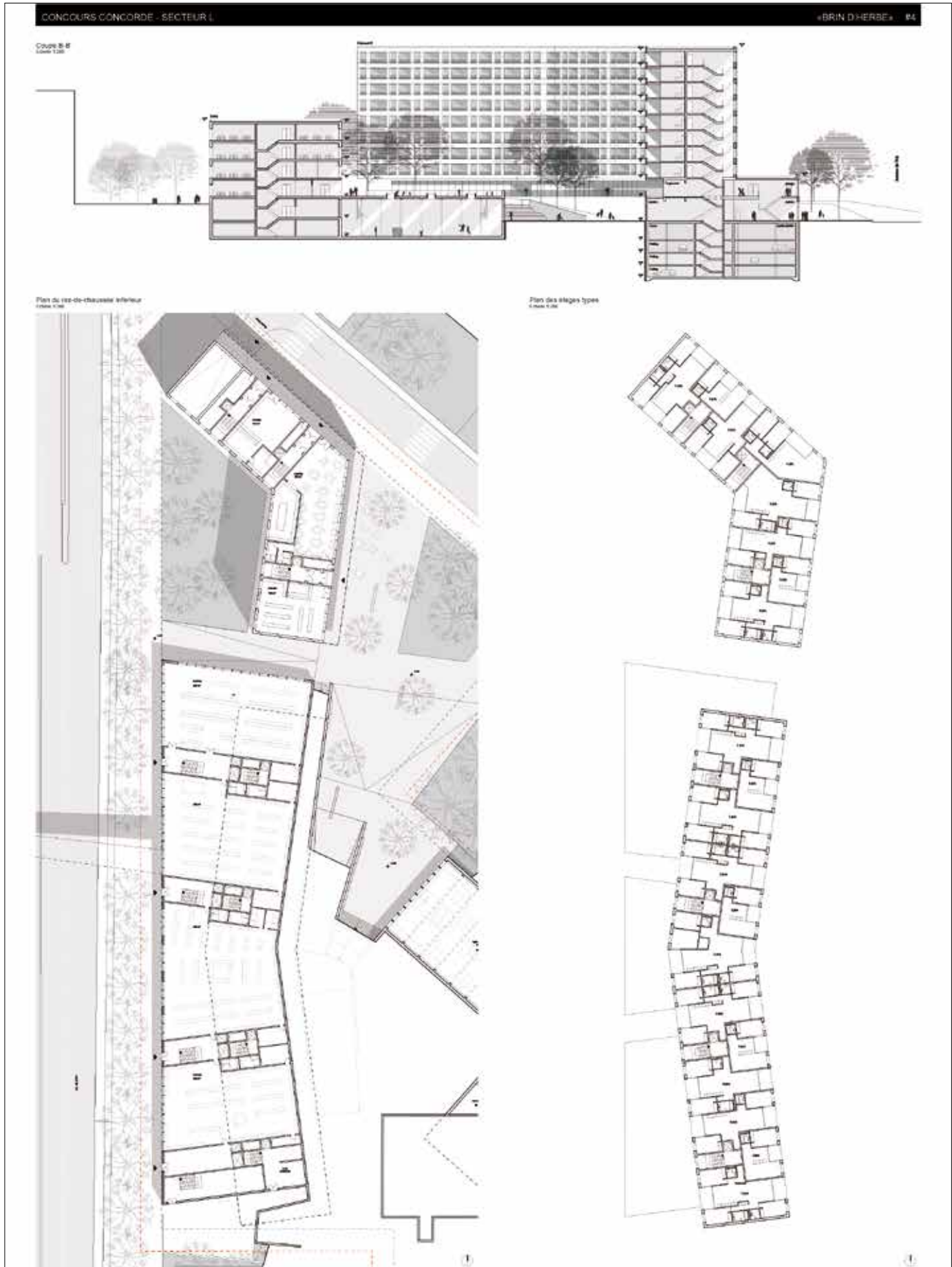


Coupe A-A
Scale 1:500



Plan du rez-de-chaussée supérieur
Scale 1:500

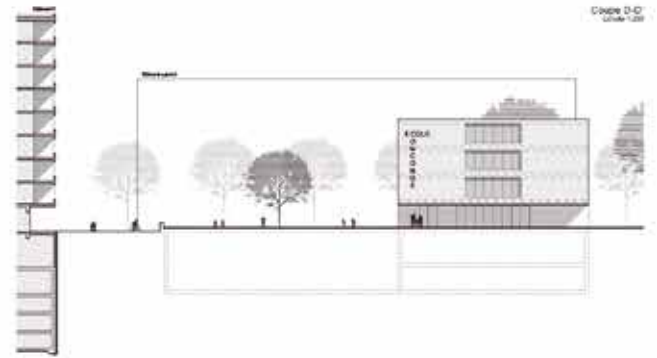




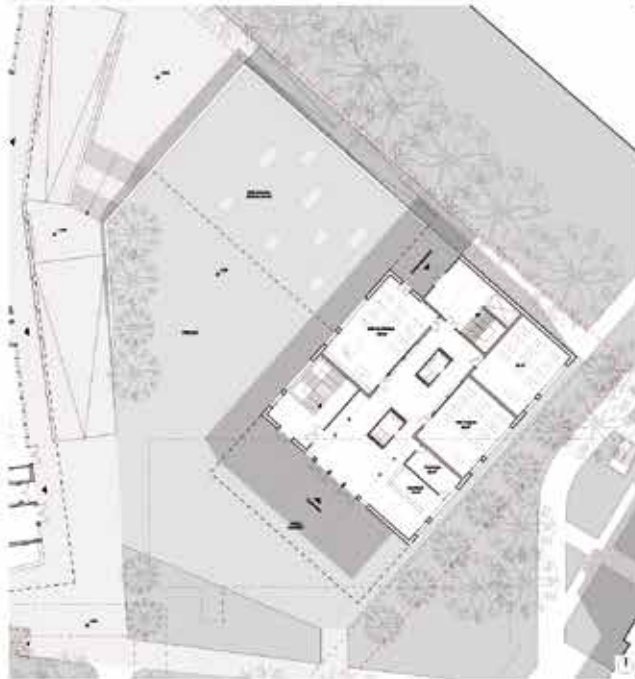
Coupe C-C
Cote 1/200



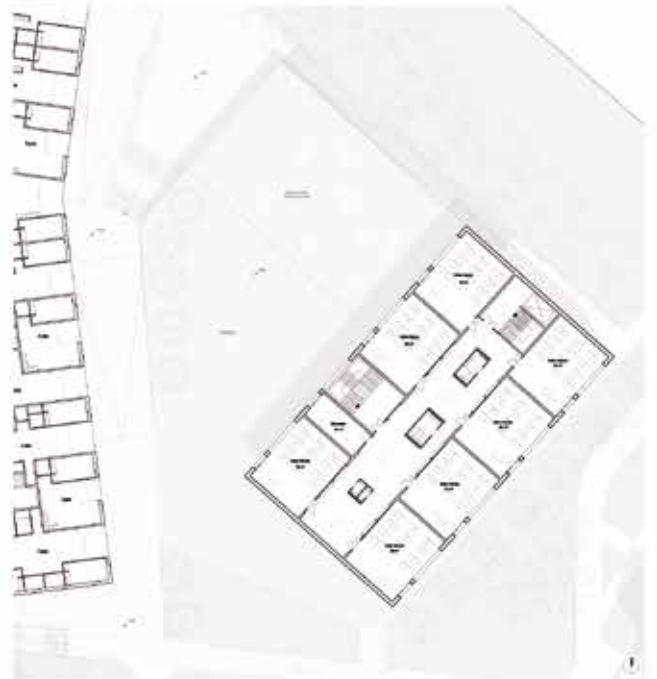
Coupe D-D
Cote 1/200



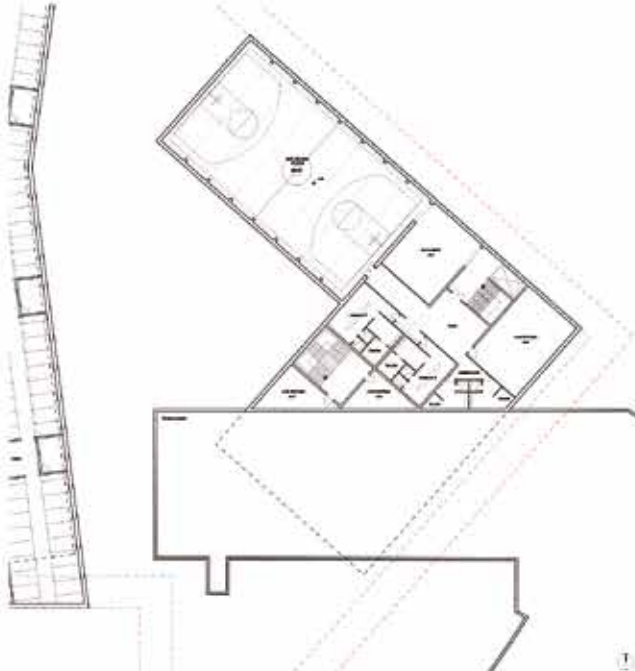
Plan de l'école - Ras-de-chaussée
Cote 1/200



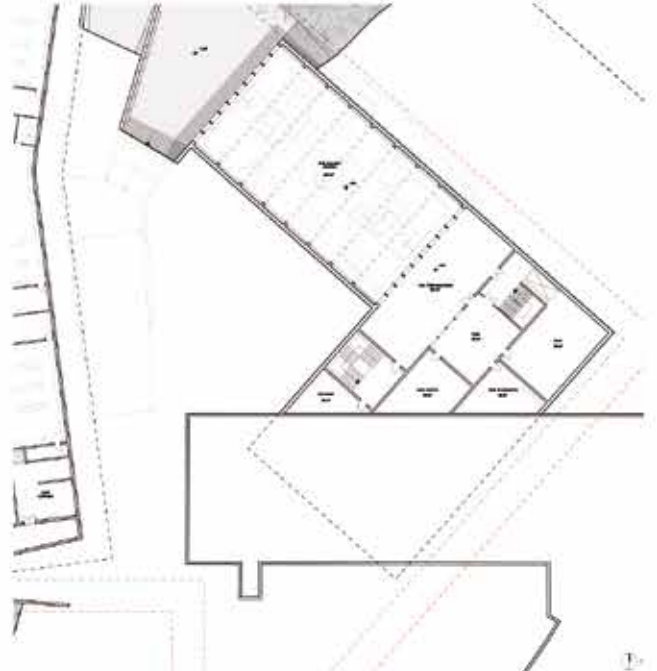
Plan de l'école - Étages typés
Cote 1/200



Plan de l'école - Demi sous-sol
Cote 1/200



Plan de l'école - 1er sous-sol
Cote 1/200





Projet n° 13
TURNAROUND

Bureau d'architectes
BASSICARELLA
Architectes sa
Genève – Suisse

Architectes-paysagistes
VOGT Landschafts-
architekten ag
Zurich – Suisse



VERSIONS SUCCESSIVES



ÉTAT DES LIEUX

L'ÉTAT DES LIEUX EST UN DES ÉLÉMENTS DE
CETTE PHASE DE TRAVAIL DÉTERMINANTE. LE
MISE EN ŒUVRE DE L'ÉLÉMENT PRINCIPAL DANS
LA ZONE D'UNE ZONE DE DÉVELOPPEMENT DE
MÉTROPOLIS SE DÉVELOPPE EN UN ÉLÉMENT
DÉTERMINANT. DANS CE CAS, IL S'AGIT D'UN
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT
DANS UN QUARTIER EN DÉVELOPPEMENT.

REPRÉSENTANT LES ALTERNANCES DE COULEUR, LA
MÉTROPOLIS AUTOUR DU CENTRE-VILLE
COMPLÈTEMENT DANS LE VILAIN PAYS. LE
CARTON PRINCIPAL DE L'ÉTAT DES LIEUX, LA
MÉTROPOLIS PRINCIPALE ET L'ÉTAT DES LIEUX
MÉTROPOLITAIN SONT LES ÉLÉMENTS.

UN ÉLÉMENT DE L'ÉTAT DES LIEUX DÉTERMINANT
PROJET DE TRAVAIL PRINCIPAL DANS LE
QUARTIER EN DÉVELOPPEMENT, L'ÉTAT DES LIEUX
MÉTROPOLITAIN.

CONCEPT

LA MÉTROPOLIS EST UN ÉLÉMENT DE L'ÉTAT
MÉTROPOLITAIN. LE TRAVAIL PRINCIPAL
EST LA MÉTROPOLIS EN DÉVELOPPEMENT
DANS LE QUARTIER EN DÉVELOPPEMENT.

CETTE MÉTROPOLIS DÉTERMINANTE DE L'ÉTAT
MÉTROPOLITAIN EST UN ÉLÉMENT DE L'ÉTAT
MÉTROPOLITAIN. LE TRAVAIL PRINCIPAL
EST LA MÉTROPOLIS EN DÉVELOPPEMENT
DANS LE QUARTIER EN DÉVELOPPEMENT.

EXPLOITANT LA PROPOSITION, LES ALTERNANCES
PROJET DE TRAVAIL PRINCIPAL DANS LE
QUARTIER EN DÉVELOPPEMENT, L'ÉTAT
MÉTROPOLITAIN SONT LES ÉLÉMENTS.

ENFIN, LES ALTERNANCES DÉTERMINANTES
L'ÉTAT DES LIEUX EST UN ÉLÉMENT DE L'ÉTAT
MÉTROPOLITAIN. LE TRAVAIL PRINCIPAL
EST LA MÉTROPOLIS EN DÉVELOPPEMENT
DANS LE QUARTIER EN DÉVELOPPEMENT.

ÉTAT DES LIEUX

PROJET DE TRAVAIL PRINCIPAL DANS LE
QUARTIER EN DÉVELOPPEMENT, L'ÉTAT
MÉTROPOLITAIN SONT LES ÉLÉMENTS.

DANS UN ÉLÉMENT DE L'ÉTAT DES LIEUX
MÉTROPOLITAIN, L'ÉTAT DES LIEUX
MÉTROPOLITAIN SONT LES ÉLÉMENTS.

UN ÉLÉMENT DE L'ÉTAT DES LIEUX DÉTERMINANT
PROJET DE TRAVAIL PRINCIPAL DANS LE
QUARTIER EN DÉVELOPPEMENT, L'ÉTAT
MÉTROPOLITAIN SONT LES ÉLÉMENTS.

CETTE MÉTROPOLIS DÉTERMINANTE DE L'ÉTAT
MÉTROPOLITAIN EST UN ÉLÉMENT DE L'ÉTAT
MÉTROPOLITAIN. LE TRAVAIL PRINCIPAL
EST LA MÉTROPOLIS EN DÉVELOPPEMENT
DANS LE QUARTIER EN DÉVELOPPEMENT.

TURNAROUND

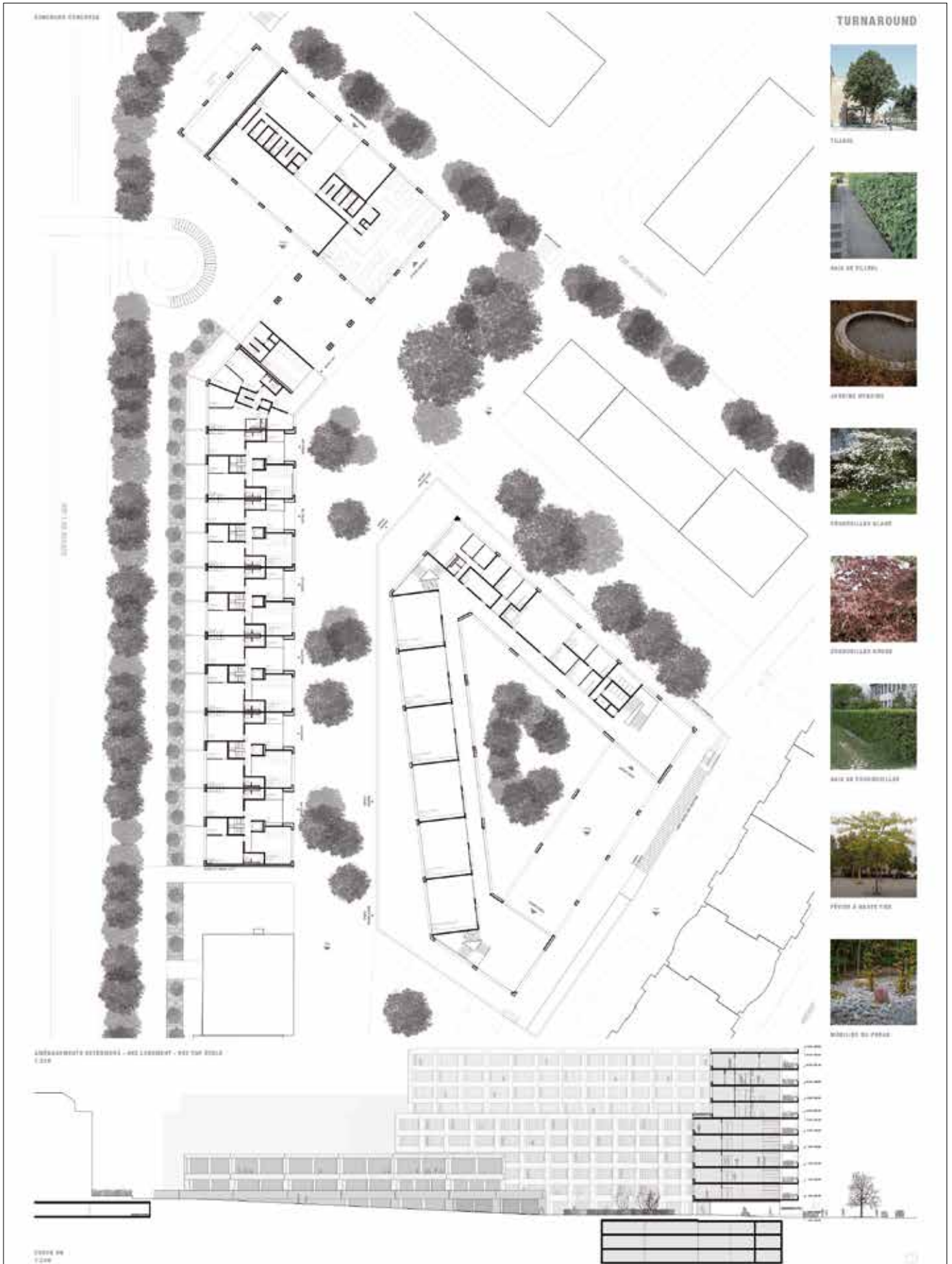
ÉTAT DES LIEUX

LA MÉTROPOLIS DÉTERMINANTE DE L'ÉTAT
MÉTROPOLITAIN SONT LES ÉLÉMENTS.
LE TRAVAIL PRINCIPAL DANS LE
QUARTIER EN DÉVELOPPEMENT, L'ÉTAT
MÉTROPOLITAIN SONT LES ÉLÉMENTS.

UN ÉLÉMENT DE L'ÉTAT DES LIEUX DÉTERMINANT
PROJET DE TRAVAIL PRINCIPAL DANS LE
QUARTIER EN DÉVELOPPEMENT, L'ÉTAT
MÉTROPOLITAIN SONT LES ÉLÉMENTS.

CETTE MÉTROPOLIS DÉTERMINANTE DE L'ÉTAT
MÉTROPOLITAIN EST UN ÉLÉMENT DE L'ÉTAT
MÉTROPOLITAIN. LE TRAVAIL PRINCIPAL
EST LA MÉTROPOLIS EN DÉVELOPPEMENT
DANS LE QUARTIER EN DÉVELOPPEMENT.





TURNAROUND



TILIA



BAIE DE PLATAN



JARDIN DE PLATAN



CORNUSSELLA BLANC



CORNUSSELLA ROUGE



BAIE DE TORONTO/LAR



PEUVE À HAUTE TIGE



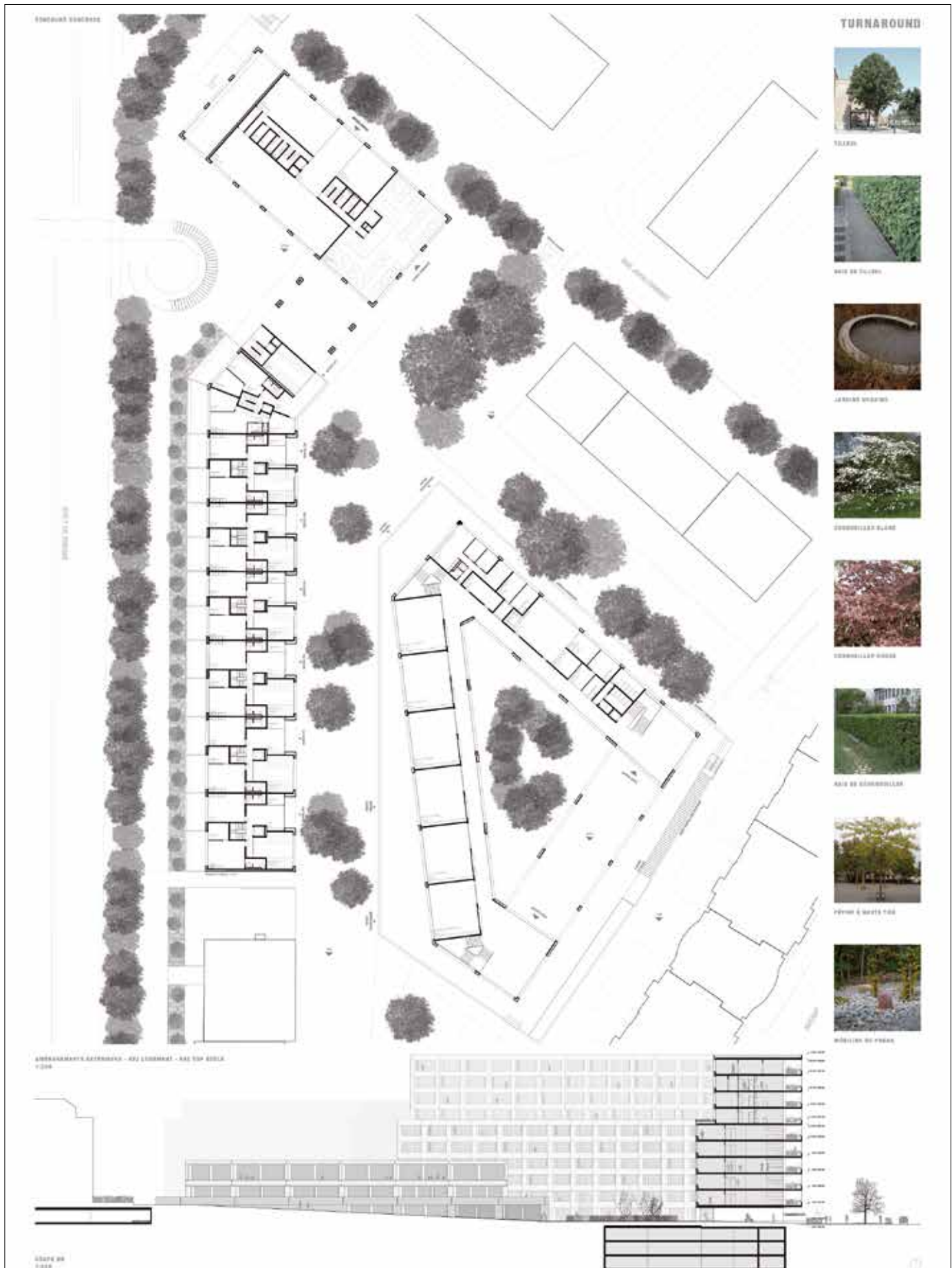
MOUTON DU PEROU

AVENUE GENEVE

AVENUE DE L'EAU

ARRANGEMENTS VEGETAUX - NOUVEAU LOGEMENT - 100 TON 2024
1:250

0000 00
1:250





Projet n° 07
JUMBOLINO

Bureaux d'architectes
BOEGLI KRAMP
Architectes sa
Fribourg – Suisse
LVPH Architectes
Fribourg – Suisse

Architectes-paysagistes
B EGLINGER + BRYAN
Zurich – Suisse



JUMBOLINO



L'espérance du projet est de créer des lieux conviviaux, avec des espaces publics organisés afin de ne pas laisser intervenir à l'échelle de l'Etat. Pour y parvenir, le projet complète l'Etat de parcelle et organise tout le programme dans un bâtiment unique, avec un front bâti visible sur l'ensemble de l'axe, et une volumétrie plus liée à l'ensemble du paysage qui génère des espaces extérieurs diversifiés. Le projet organise les différentes fonctions du programme en cohérence avec la géographie du site et ses différentes contraintes. Le front bâti considère tous les programmes destinés à la location, avec une logique évolutive de répartition des fonctions en coupes de commande au rez-de-chaussée, des bureaux dans les trois premiers étages et des logements en location au dessus. Parallèlement à l'angle de la rue Jean-Jacques et l'avenue de l'Alpe, l'édifice s'étend en fil de bâtiment. A l'intérieur de l'Etat, le rez-de-chaussée accueille tous les appartements en PPE, qui bénéficient du volume du jardin et d'une orientation diversifiée. Une façade vitrée composée d'éléments perforés en béton vitreux l'empêche de laisser tout en garantissant une grande luminosité dans les courants. La répartition claire des programmes en plan et en coupe permet d'articuler des passages entre le parking, l'entrée, les appartements en location et les appartements en vente.

Les logements LU* sont toujours moins ou très entrecroisés, ils sont distribués par une circulation verticale centrale desservant 6 ou 7 appartements par étage. L'escalier organise un jeu de lumière généreux permettant un regard de lumière naturelle dans les halls d'entrée et les entrées des appartements. Les pièces des appartements s'organisent autour d'un grand loggia permettant de gérer les vis-à-vis tout en créant la question du tout-terrain.

Un système de ventilation en vrac permet de limiter les nuisances sonores de la rue en traitant la loggia en jardin d'hiver. Cela fait, toutes les pièces doivent être ventilées naturellement par le loggia. Pour garantir l'économie de la construction, toutes les salles d'eau et les zones techniques sont centralisées sur le pourtour du jeu de lumière central.

Typologie PPE
Les typologies PPE sont structurées par une circulation verticale centrale desservant 2 appartements par étage, et sont tous traversants. Ils proposent deux vues différentes sur le jardin à travers le volume et sont à manger d'un côté et l'espace de séjour et son balcon de l'autre.

Les logements en ZOC/OC expriment le type d'organisation des typologies LU*, avec une cage d'escalier centrale desservant 3 appartements. Leur position dans le site est toutefois plus favorable puisque sont situés au cœur du jardin.

Tous les rez-de-chaussées orientés sur l'Avenue de l'Alpe accueillent des commerces qui s'ouvrent directement sur une zone piétonne large. Les surfaces de bureaux, qui bénéficient d'entrées directes depuis la rue et de coupes d'escalier séparées, occupent les 3 premiers étages du bâtiment. L'organisation de l'étage sur des bureaux reprend le glissement général des logements à l'étage le jour comme dans les bureaux. Au jour maximum tous les bureaux ont une vue sur le site et la surface peut être subdivisée en fonction des utilisations.

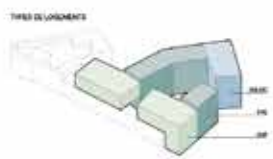
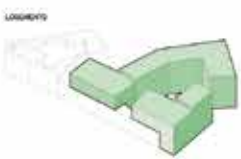
L'édifice est conçu comme un programme entièrement indépendant dans son fonctionnement. Sa position en site du bâtiment permet de séparer complètement les espaces de travail du cœur de l'Etat. Le rez-de-chaussée accueille des espaces semi-publics en lien avec l'entrée et son jardin, alors que les étages des étages sont réservés à l'enseignement. Le rez-de-chaussée accueille et le site de sport bénéficient d'entrées secondaires permettant des déplacements indépendants. Le parcours à l'intérieur du bâtiment s'organise autour de plusieurs espaces verticaux depuis l'entrée, le regard en coupe d'abord sur le jardin à travers le volume et sur un grand jeu de lumière créé un dialogue de lignes visuelles verticales entre les étages. Dans l'étage type, les salles de classe sont disposées en polyèdre. Entre les salles, des répétitions spatiales accueillent les lieux de pause et l'espace principal qui structure les entrées secondaires vers l'extérieur. Le projet se fait par la position de la pièce à l'intérieur de l'édifice. Pour assurer un regard ludique ouvert sur le site et la ville, il permet d'observer directement le monde comme immergé avec les zones d'habitation.

La position du bâtiment et de ses fonctions crée une séparation claire entre l'espace public de la rue et l'espace domestique de l'intérieur de l'Etat organisé en jardin. Pour assurer cette clarté dans l'attribution des espaces extérieurs et garantir l'intimité et le calme à l'intérieur de l'Etat, le projet positionne les zones coaxes de l'école en hauteur. Le jardin à l'intérieur de l'Etat est ouvert sur une surface semi-publique. Les différents points de vue permettent de créer un univers avec un caractère haut et de régler toutes les questions liées à l'habitat des espaces extérieurs et des entrées.

Le phrasage du terrain génère des formes plates entre les différents niveaux de terrain tout en ménageant des espaces de rencontre et de jeu. L'eau de surface suit les différents points du terrain pour être ensuite collectée dans des zones basses de rétention d'eau afin d'être restituée dans le terrain. Les différentes conditions d'humidité sont gérées par la topographie permettant d'installer une végétation locale. Des plantations en hauteur protègent les zones basses existantes en termes de gestion des eaux. Les cours et passages de l'édifice aux différents espaces de rez-de-chaussée.

La mise en plan de bâtiment est le résultat principal de l'économie et du développement durable du projet.

En dépassant tout le programme dans un seul bâtiment et en rationalisant au maximum les distributions verticales, le projet favorise l'économie. Cette forme d'organisation implique une certaine construction verticale pour les différents programmes. Elle génère également une grande complexité et l'utilisation optimale d'un espace en créant des espaces inhabituels, habituellement réservés aux bâtiments existants. En garantissant une zone de calme apaisé dans un lieu très actif et au niveau de la pollution sonore, le projet assure l'atmosphère de l'Etat et qualifie l'environnement direct des bâtiments voisins. Il améliore le climat sonore de l'Etat et permet un développement durable du site et de son aborde. A un niveau plus concret, le projet en plan de principe correspond toujours à l'organisation de l'économie du projet, la grande perforation en béton, loggia "horizontal", lignes végétales avec entrées de l'Etat.



APPARTEMENT PPE 4 PIÈCES 60 M2 / 1300

APPARTEMENT LU* 3 PIÈCES 40 M2 / 1300

JUMBOLINO



LOGEMENTS, APTENEL, BOULE
RUE DE CONCORDE 1/200

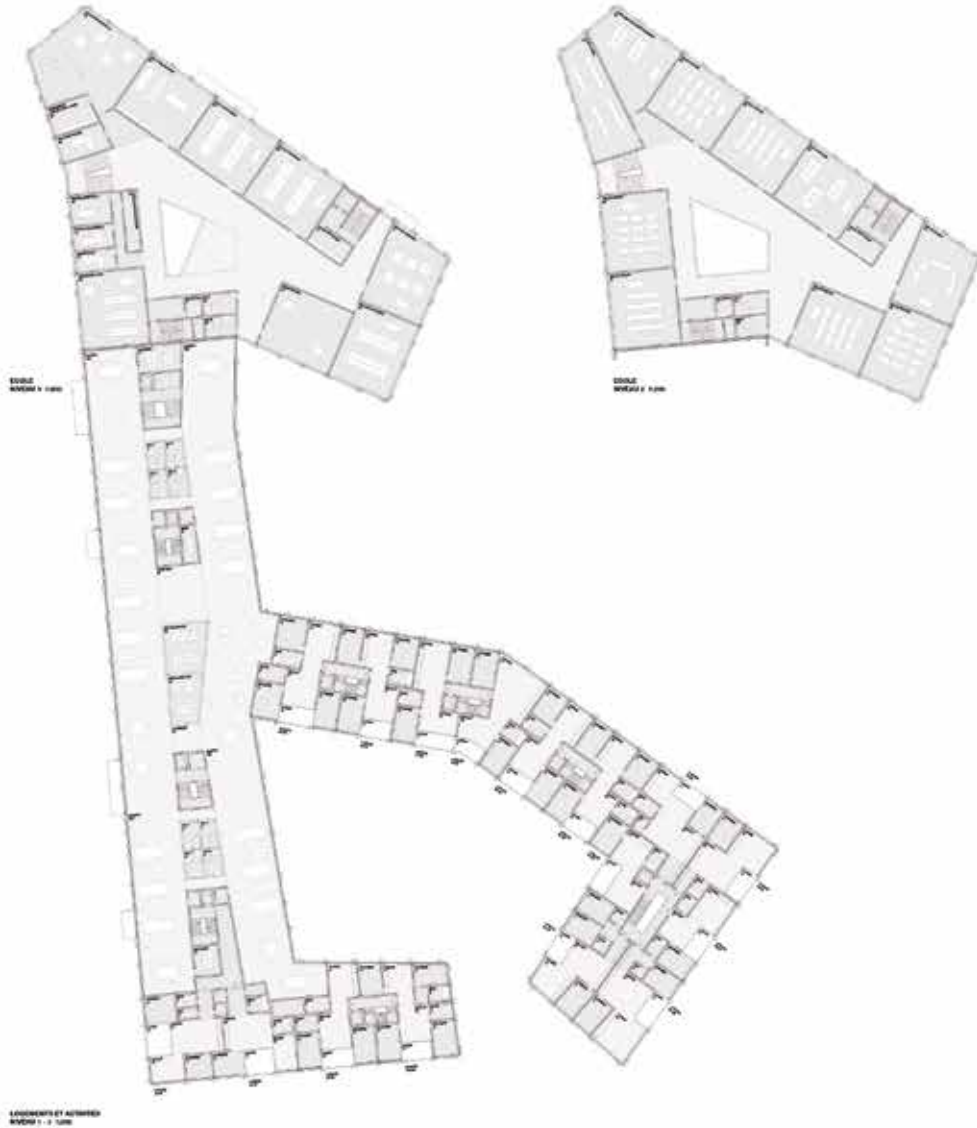


LOGEMENTS ET APTENEL
RUE 1/200

CONCOURS CONCORDE SECTEUR L - VERNIER, AVRIL 2014

115

JUMBOLINO



RENDERING DEL'OP
© 2014

CONCOURS CONCORDE SECTEUR L - VERNIER, AVRIL 2014



Détail coupe
BOULE BOULEVARD

JUMBOLINO



MÈTRE 100

CONCOURS CONCOURS SECTEUR L - VERNIER, AVRIL 2014



MÈTRE 100

Impressum

Editeurs

PRIVERA Construction Management SA
Ville de Vernier

Graphisme

forchic | Virginie Fürst

Crédits photographiques

ONEFLASH Studio – Alexis Reynaud

Impression et reliure

Atar Roto Presse SA, Genève

Nombre d'exemplaires

250



**PRIVERA Construction
Management SA**

Ville de Vernier

Concours SIA
Quartier de la Concorde secteur L
Vernier (Genève)

